



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE 2023



MOT DU PRÉSIDENT	5
------------------------	---

1 AFMA AUJOURD'HUI	6
---------------------------------	----------

1.1 CHIFFRES CLÉS.....	7
1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE AFMA	9
1.3 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT À FIN 2023	11
1.4 ACTUALITÉS 2023 ET FAITS MARQUANTS.....	11

2 RAPPORT DE GESTION	12
-----------------------------------	-----------

2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE	13
2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	14
2.3 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS.....	14
2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS	14
2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	15
2.6 PERSPECTIVES D'AVENIR	15
2.7 EXAMEN DES COMPTES ET DES RÉSULTATS 2023.....	16
2.8 PROPOSITION D'EFFECTATION DU RÉSULTAT.....	18
2.9 SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE	18
2.10 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.....	18
2.11 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	18
ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	18
2.12 LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	19

3 RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE.....	22
---	-----------

3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA	23
3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA	27
3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE.....	31
3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE	35
3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE	37
3.6 RESPONSABILITÉ CIVIQUE.....	42
3.7 GOUVERNANCE.....	43
3.8 INDEX GRI.....	45

4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	49
--	-----------

4.1 RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	50
4.2 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	51
4.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ	53
4.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	54
4.5 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE.....	55
4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS.....	56

5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	64
--	-----------

5.1 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	65
5.2 BILAN.....	66
5.3 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES.....	68
5.4 ETAT DES SOLDES DE GESTION.....	69
5.5 TABLEAU DE FINANCEMENT.....	70
5.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	71

6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES	77
--	-----------

7 DÉCLARATION DES HONORAIRES DES CONTRÔLEURS DE COMPTES	83
--	-----------

8 LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS AU COURS DE L'EXERCICE	86
---	-----------



INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

MOT DU PRÉSIDENT



Farid BENSAÏD

Président Directeur Général

En 2023 notre groupe
a consolidé sa
position de leader
dans le domaine du
courtage et du
conseil en assurance

Dans un contexte marqué par la persistance de l'inflation, les effets de la sécheresse et des tensions géopolitiques, l'économie marocaine a fait preuve de résilience en réalisant une croissance d'environ 3,2% en 2023 contre 1,3% en 2022.

Le secteur de l'assurance a pu surmonter aussi ces difficultés en réalisant une croissance de 4% en 2023 contre 8,5% en 2022.

La branche Non-Vie a enregistré une croissance de 6,8% contre 6,6% en 2022.

Quant à la branche Vie elle n'a progressé que de 1,8% contre 10,7% en 2022.

En 2023, notre groupe a confirmé encore sa position de leader national dans le métier du courtage et du conseil en assurance avec un volume de primes émises de 2,2 MMDH et un chiffre d'affaires consolidé de 259 MDH, enregistrant ainsi une croissance de 6% par rapport à l'exercice 2022.

Sur un plan opérationnel, l'année a été marquée par la revue continue de nos processus, la transformation digitale de nos services clients ainsi que l'intégration opérationnelle de notre filiale en Côte d'Ivoire ACR-AFMA et l'ouverture des agences de Meknès et Dakhla.

En termes de certifications, nous avons réussi cette année l'audit de suivi de la certification ISO27001 couvrant tous les processus AFMA et le renouvellement de la certification qualité ISO9001.

Je souhaite ainsi féliciter les femmes et les hommes du groupe AFMA pour cette performance remarquable qui témoigne de leur engagement et de notre excellence collective.



1

AFMA AUJOURD'HUI

1.1 CHIFFRES CLÉS.....	7
1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE AFMA	9
1.3 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT À FIN 2023	11
1.4 ACTUALITÉS 2023 ET FAITS MARQUANTS.....	11

1

AFMA AUJOURD'HUI

1.1 CHIFFRES CLÉS

+ 1%

60

RNPG

**Résultats
annuels 2023**

(Chiffres consolidés MDH)



+ 6%

259

Chiffre d'affaires

+ 6%

123

EBITDA



**Solidité
financière et
dividendes**

**CAPITAUX PROPRES
PART DU GROUPE
(en MDH)**

46

51

11%

**DIVIDENDE PAR ACTION
(en DH par action)**

55

55

*Dividende
proposé, soumis*

*au vote des
actionnaires lors
de l'Assemblée
Générale*

**Consommation
énergétique par
employé**

Maitrisée



**INDICATEURS
EXTRA-
FINANCIERS**

49%



51%



1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE AFMA

Leader au Maroc dans le conseil et le courtage en assurances et gestion des risques, toutes branches.



Courtier en assurances, AFMA accompagne depuis plus de 60 ans ses clients, entreprises et particuliers, dans la gestion de leurs risques. Adossé à Ténor Group et partenaire de courtiers de renommée internationale, le Groupe AFMA se positionne aujourd’hui en leader et acteur majeur du marché marocain et met la compétence de ses équipes et de son organisation au service de ses clients.

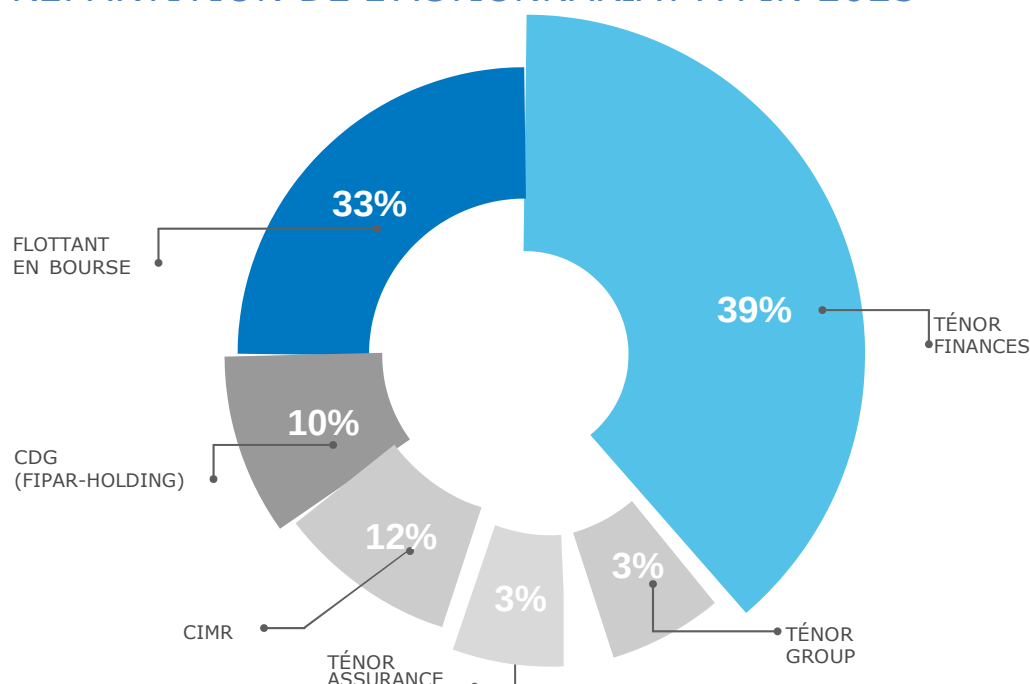
SERVICES AUX ENTREPRISES (B2B)

- ✓ Assurance dommages
- ✓ Assurance pertes d’exploitation
- ✓ Assurance responsabilité civile
- ✓ Assurance transport
- ✓ Assurances liées à la construction
- ✓ Assurances de personnes
- ✓ Assurance cyber Risk
- ✓ Assurance-crédit Assistance

SERVICES AUX PARTICULIERS (B2C)

- ✓ Assurance automobile
- ✓ Assurance multirisques habitation
- ✓ Assurance retraite capitalisation
- ✓ Assurance individuelle accidents
- ✓ Assurance décès Assistance

1.3 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT À FIN 2023



PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

TÉNOR FINANCES

Holding de participation qui porte l'activité de courtage d'assurance de Ténor Group

TÉNOR ASSURANCE

Holding de participation

TÉNOR GROUP

Holding de participation multisectorielle, Ténor Group opère dans différents secteurs clés de l'économie marocaine tels que le courtage d'assurance, le nearshoring, les NTIC, la location de véhicules, la restauration, la distribution de produits télécom et la gestion immobilière. Ténor Group détient également des participations dans les secteurs des médias et de l'enseignement

FIPAR-HOLDING

Société d'investissement filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) est une institution publique marocaine qui a pour mission d'investir et de soutenir des projets d'envergure pour renforcer le développement économique et les infrastructures du Maroc

CIMR

Caisse de retraite qui a le statut de société mutuelle de retraite, régie par la loi 64-12 portant création de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), promulguée par le dahir n° 1-14-10 du 6 mars 2014

1.4 ACTUALITÉS 2023 ET FAITS MARQUANTS

DES RELAIS DE CROISSANCE AU MAROC ET À L'INTERNATIONAL

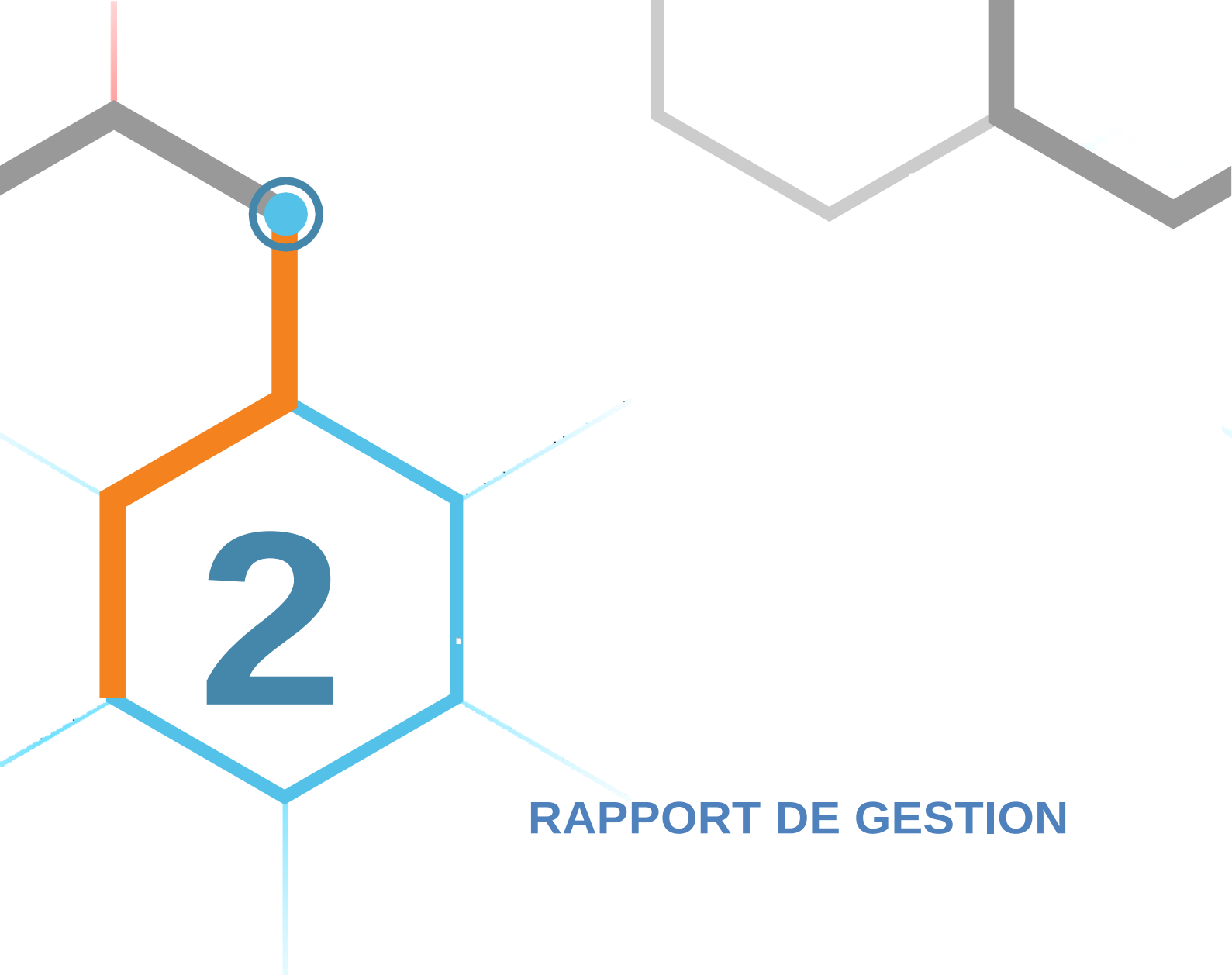
AFMA poursuit le développement de son activité au niveau local et régional, à travers l'ouverture de deux nouvelles agences à Dakhla et Meknès.

CERTIFICATION ISO 27001

AFMA a réussi l'audit de suivi de la certification ISO 27001 version 2013 sans aucun écart ni point faible, renforçant ainsi sa réputation en tant qu'opérateur fiable et sécurisé.

UNE TRANSFORMATION DIGITALE ACCÉLÉRÉE AU SERVICE DES CLIENTS

En 2023, AFMA a poursuivi sa transformation digitale avec engagement, mettant en œuvre des processus numériques pour répondre de manière efficace et proactive aux besoins changeants de ses clients et de son environnement, renforçant ainsi son positionnement en tant qu'acteur innovant et axé sur le service client.



2

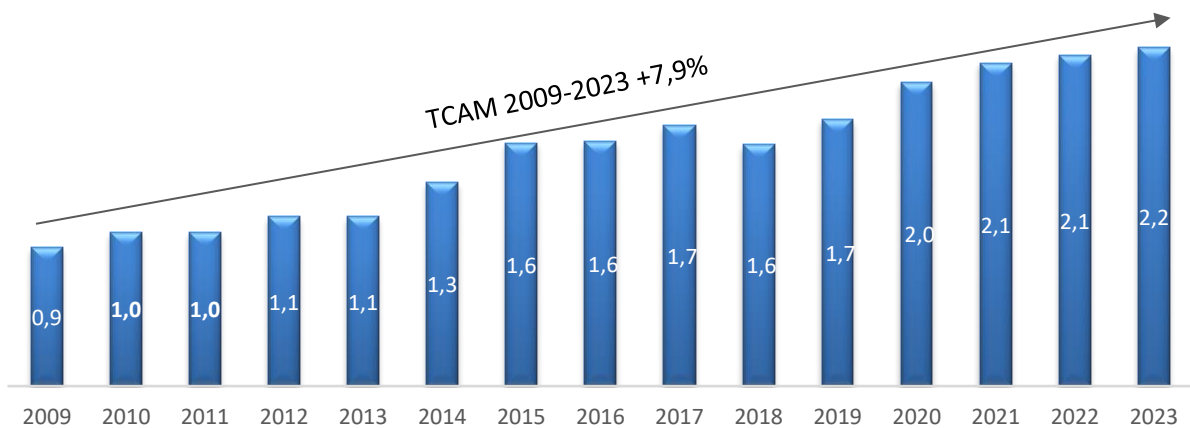
RAPPORT DE GESTION

2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE.....	13
2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	14
2.3 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS.....	14
2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	14
2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	15
2.6 PERSPECTIVES D'AVENIR	15
2.7 EXAMEN DES COMPTES ET DES RÉSULTATS 2023.....	16
2.8 PROPOSITION D'EFFECTATION DU RÉSULTAT	18
2.9 SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE	18
2.10 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.....	18
2.11 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	18
ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	18
2.12 LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	19

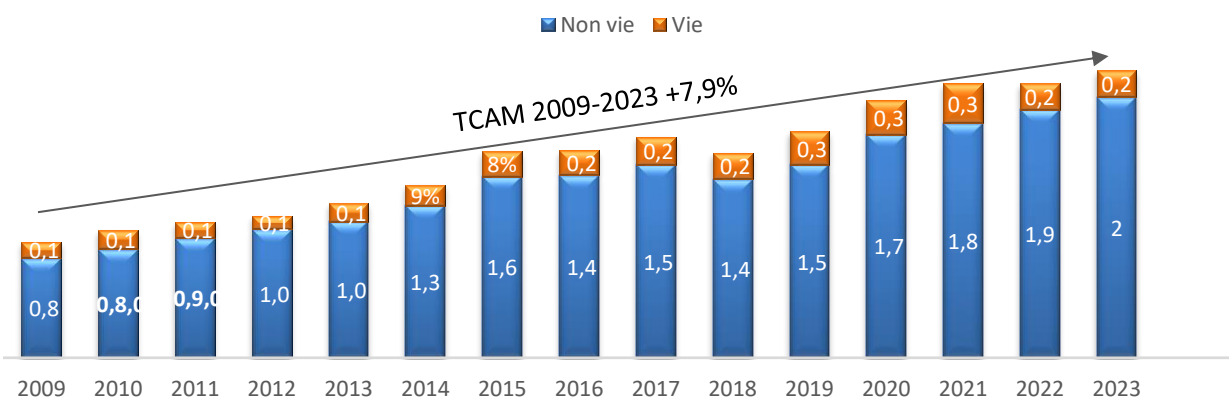
2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE

Le groupe AFMA a enregistré un total primes émises de 2,2 milliards de dirhams au titre de l'exercice 2023 contre 2,1 milliards en 2022. Soit une croissance de 5%.

ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES (EN MDH)



RÉPARTITION DES PRIMES ÉMISES EN 2023 - VIE ET NON-VIE (EN KDH)



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SINISTRES TRAITÉS

En KDH	Nombre de sinistres	Nombre de sinistres	Variation
	2023	2022	2023/2022
Accidents du Travail	4 253	4 059	5%
Automobile	8 160	7 335	11%
Avaries Transports	1 148	1 079	6%
Incendie Risques Divers	3 048	2 153	42%
Maladie incapacité et Décès	652 631	632 940	3%
Assistance	955	948	1%
Vie et Capitalisation	814	523	56%
TOTAL GÉNÉRAL	671 009	649 037	3%

Croissance de 3% du nombre de sinistres traités en 2023 par rapport à 2022.

2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée durant l'année 2023

2.3 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Les investissements réalisés par AFMA au courant de l'exercice 2023 se chiffrent à 13 MDH financés en fonds propres.

Il s'agit essentiellement d'investissements en système d'information, en aménagements, en installations techniques et matériel informatique.

2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

AFMA SA détient des participations dans ses filiales à hauteur de 75.976 KDH.

Les dividendes remontés des filiales en 2023 totalisent un montant de 7 MDH réparti comme suit :

Filiale	Taux de participation	Dividende 2023 (en KDH)
AFMA AGADIR	99,95%	879
AFMA RABAT	100,00%	690
AFMA MARRAKECH	99,90%	330
AFMA FÈS	99,95%	959
AFMA TANGER	99,80%	319
MCA	100,00%	240
CAM	99,90%	999
SAFE ASSUR	51,00%	765
AL FAHD ASSURANCES	70,00%	1820

Les investissements réalisés au niveau des filiales durant l'exercice 2023 sont comme suit :

Filiales	Investissements (en KDH)
AFMA FES	526
AFMA MARRAKECH	431
AFMA RABAT	384
AFMA TANGER	356
CAM	252
AFMA AGADIR	217
AFMA KENITRA	160
AFMA MEKNES	134
SAFE ASSUR	73
AFMA DAKHLA	40
ASSURANCE AL FAHD	17
TOTAL	2 589

Il s'agit essentiellement des agencements, des installations techniques et du matériel informatique.

Les indicateurs financiers 2023 des filiales, exprimés en Chiffre d'Affaires et en Résultat Net sont relatés comme suit :

Filiales	Chiffre d'affaires	Résultat Net
	(en KDH)	(en KDH)
AFMA AGADIR	7 186	1 012
AFMA MARRAKECH	1 746	284
AFMA RABAT	3 113	821
AFMA FÈS	3 052	986
AFMA TANGER	5 917	675
AFMA OUJDA	514	5
MCA	3 973	232
CAM	5 766	696
AFMA LAAYOUNE	585	105
AFMA KÉNITRA	784	139
SAFEASSUR	7 377	2 311
AFMA AFRICA	0	345
AL FAHD ASSURANCES	7 315	2 924
AFMA DAKLA	2	-50
AFMA MEKNES	219	32
JBM	2 768	808
ACR	7 279	581

2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement post-clôture significatif n'a été enregistré.

2.6 PERSPECTIVES D'AVENIR

Le groupe AFMA continue de maintenir sa politique de croissance, renforçant ainsi sa position de leader sur le marché national du courtage en assurance, grâce à son engagement constant envers l'excellence et à sa capacité à anticiper et à répondre aux besoins évolutifs de ses clients.

2.7 EXAMEN DES COMPTES ET DES RÉSULTATS 2023

a. Comptes Sociaux au 31 décembre 2023 / Comptes de Produits et Charges

En KDH	2023	2022	Variation	Variation en %
PRODUITS D'EXPLOITATION	217 411	206 328	11 082	5%
CHARGES D'EXPLOITATION	137 059	129 160	7 899	6%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	80 351	77 168	3 183	4%
RÉSULTAT FINANCIER	5 980	4 878	1 101	23%
RÉSULTAT NON COURANT	-5 787	-3 163	- 2 625	-86%
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	80 554	78 884	1 660	2%
RÉSULTAT NET	57 839	54 583	3 256	6%

Les produits d'exploitation sont constitués principalement par les commissions de courtage que perçoit la société sur les primes d'assurances émises.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 217 411 KDH en 2023 contre 206 328 KDH au titre de l'exercice précédent. Soit une augmentation de 5%.

Le résultat net social d'AFMA s'établit à 57 839 KDH en 2023 contre 54 583 KDH au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 6%.

Retraité de certaines charges exceptionnelles, dont la contribution de 1 MDH au fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre, le résultat net social est de 59 663 KDH en augmentation de 9% par rapport à 2022.

b. Comptes Sociaux au 31 décembre 2023 / Bilan

ACTIF / KDH	31/12/2023	31/12/2022	PASSIF / KDH	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations en non-valeurs	2 805	3 701	Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles	9 793	5 425	- Capital social	10 000	10 000
Immobilisations corporelles	18 335	16 243	- Réserves légales	1 000	1 000
Immobilisations financières	79 830	79 415	- Reports à nouveau	48	465
			- Résultat net de l'exercice	57 839	54 583
			Capitaux propres assimilés	800	0
			Dettes de financements	21 853	25 155
Total Actif immobilisé	110 763	104 784	Total Financement permanent	91 540	91 203
Fournisseurs débiteurs	3 660	3 468	Fournisseurs et comptes rattachés	468 916	443 041
Clients et comptes rattachés	474 736	446 214	Clients avances et acomptes	44 268	38 724
Personnel	296	302	Personnel	3 560	2 921
Etat	1 043	917	Organismes sociaux	2 720	2 982
Autres débiteurs	102 665	94 966	Etat	6 472	6 133
Comptes de régularisation Actif	1 157	851			
TVP	82	0	Autres Créanciers	54 830	48 314
			Comptes de régularisation Passif	970	293
			Provisions pour risques et charges	209	209
Total Actif circulant	583 640	546 718	Total Passif circulant	581 945	542 617
Trésorerie- Actif	5 941	3 691	Trésorerie- Passif	26 859	21 373
Total Actif	700 344	655 194	Total Passif	700 344	655 194

Le total bilan de la société AFMA s'élève à 700 344 KDH au 31 décembre 2023 contre 655 194 KDH au 31 Décembre 2022.

c. Comptes Consolidés au 31 décembre 2023/ CPC sans retraitement IFRS 16 (KDH)

CPC EN KDH	2023	2022	Variation	Variation en %
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	258 781	243 704	15 077	6%
Chiffre d'affaires	258 770	243 691	15 079	6%
Autres produits de l'activité	11	13	-2	NS
CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	160 420	150 699	9 720	6%
EBITDA	106 553	100 500	6 053	6%
Résultat d'exploitation courant	98 361	93 005	5 356	6%
Résultat d'exploitation	91 592	89 650	1 942	2%
Résultat financier	-136	25	-161	NS
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	91 456	89 675	1 781	2%
Résultat net des entreprises intégrées	63 461	60 698	2 762	5%
Résultat net part du groupe	60 741	58 544	2 197	4%

Les produits des activités ordinaires s'élèvent à 258 781 KDH en 2023 contre 243 704 KDH au titre de l'exercice précédent enregistrant ainsi une augmentation de 6%.

Le résultat avant impôt est de 91 456 KDH en 2023 contre 89 675 KDH en 2022. Soit une augmentation de 2%.

Le résultat net part du groupe s'établit à 60 741 KDH contre 58 544 KDH en 2022. Soit une augmentation de 4%.

d. Comptes Consolidés au 31 décembre 2023/ CPC avec retraitement IFRS 16 (KDH)

CPC AVEC IFRS 16 EN KDH	2023	2022	Variation	Variation en %
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	258 781	243 704	15 077	6%
Chiffre d'affaires	258 770	243 691	15 079	6%
Autres produits de l'activité	11	13	-2	NS
CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	152 973	143 995	9 019	6%
EBITDA	122 734	115 313	7 421	6%
Résultat d'exploitation courant	105 808	99 749	6 058	6%
Résultat d'exploitation	99 289	96 608	2 680	3%
Résultat financier	- 6 362	- 5 711	- 651	11%
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	92 927	90 897	2 029	2%
Résultat net des entreprises intégrées	62 473	61 445	1 027	2%
Résultat net part du groupe	59 996	59 319	677	1%

L'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location à partir de janvier 2019 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat consolidé d'AFMA.

L'incidence de cette norme sur des résultats intermédiaires, suite à la répartition des loyers en dotations aux amortissements et en charges d'intérêts, est comme suit :

Résultat Financier	Résultat d'exploitation
- 6 226 KDH par rapport au résultat financier sans retraitement IFRS	+ 7 697 KDH par rapport au résultat d'exploitation sans retraitement IFRS

Le RNPG s'établit à 59 996 KDH en 2023 contre 59 319 KDH au titre de l'exercice précédent.

Retraité de certaines charges exceptionnelles, dont la contribution de 1 MDH au fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre, le résultat net part du groupe retraité est de 62 128 KDH en augmentation de 6% par rapport à 2022.

2.8 PROPOSITION D'FFECTATION DU RÉSULTAT

• Bénéfice net comptable	57 839 036,82 dirhams
• Report à nouveau antérieur	48 015,96 dirhams
• Total distribuable	57 887 052,78 dirhams
• Dividendes (Soit 55 dirhams par action)	55 000 000,00 dirhams
• Le reliquat à reporter à Nouveau	2 887 052,78 dirhams

2.9 SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE

Date de clôture	Montant des dettes à la date de clôture	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues à moins de 30 jours	Montant des dettes échues entre 31 et 60 jours	Montant des dettes échues entre 61 et 90 jours	Montant des dettes de plus 90 jours
31/12/2023	5 933 400	4 331 496		1 282 534	125 090	193 880

(*) Hors dettes des compagnies d'assurances

2.10 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les anciennes conventions approuvées par les administrateurs et les actionnaires continuent à produire leurs effets dans les conditions initiales. Ces conventions ainsi que les nouvelles conventions déjà approuvées seront étayées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

2.11 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de vos Administrateurs et des Commissaires aux Comptes sont toujours en cours.

2.12 LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

FARID BENSAID	
Entité	Mandat
AFMA	Président Directeur Général
ACCOLADE SA	Président Directeur Général
MERCURE.COM	Président Directeur Général
TENOR DISTRIB	Président
TENOR FINANCES	Président Directeur Général
TENOR GROUP	Président Directeur Général
THAIS	Président
TENOR SERVICES	Président Directeur Général

CIMR (représenté par KHALD CHEDDADI)	
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
AL MADA HOLDING	Administrateur
A6 immobilier	Administrateur
Banque Centrale Populaire	Administrateur
Société des Boissons du Maroc	Administrateur
CFG BANK	Administrateur
Ciments du Maroc	Administrateur
EQDOM	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC	Administrateur
RISMA	Administrateur
SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA	Administrateur
SOMED	Administrateur
SONASID	Administrateur
AKWA AFRICA	Administrateur
HPARTNER	Administrateur
JORF FERTILISERS COMPAGNY V	Administrateur
OLEA CAPITAL FUND	Administrateur
SAPRESS	Administrateur
SOCHPRESS	Administrateur
UPLINE VENTURES	Administrateur
WARAKPRESS	Administrateur

CAPITAL UNION (représenté par Thami ABDERRAHMANI-GHORFI)**Administrateur****Entité****Mandat**

AFMA

Administrateur

FIPAR-HOLDING (représenté par KHALID ZIANE)**Administrateur****Entité****Mandat**

AFMA

Administrateur

AFRIQUIA SMDC

Administrateur

CIMENTS DU MAROC

Administrateur

EVIOSYS PACKAGING MAROC

Administrateur

MEDI TELECOM

Administrateur

SCE CHEMICALS

Administrateur

TANGER MED PORT AUTHORITY (TMPA)

Administrateur

SALAHEDDINE MEZOUAR**Président de Conseils et Administrateur****Entité****Mandat**

AFMA

Administrateur indépendant

TAVEX GROUPE

Administrateur

EURO'S AGENCY AFRICA

Président

KTRIUM INVEST&ADVISORY

Président

GESAN SA

Président

CEDITRIUM BUSINESS

Président

TERRAMIS-SPI RFA

Administrateur

Ténor Group (représenté par JALIL BENSAID)**Administrateur****Entité****Mandat**

AFMA

Administrateur

TENOR FINANCES (représenté par LOTFI KOSSEMTINI)		DGA de Ténor Group
Entité		Mandat
AFMA		Administrateur
TENOR GROUP		Administrateur
TENOR DISTRIB		Administrateur
ACCOLADE SA		Administrateur
KENZA MALL		Administrateur

SAAD HASSAR		Présidents de Conseils d'Administration
Entité		Mandat
AFMA		Administrateur indépendant
Autohall		Administrateur
Autohall Immobilier		Président du Conseil
SM Tabac		Administrateur
Stockvis		Administrateur
Unimer		Administrateur
Zalar		Administrateur

NADER MAWLAOUI		Président du groupe ECOMEDIAS
Entité		Mandat
AFMA		Administrateur
ECHOMEDIAS		Président du Conseil
ECOSTUDIEZ		Président du Conseil
ECOPRINT		Président du Conseil



3

RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA	23
3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA	27
3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE.....	31
3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE	35
3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE	37
3.6 RESPONSABILITÉ CIVIQUE	42
3.7 GOUVERNANCE.....	43
3.8 INDEX GRI	45

3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA

PROFIL DU GROUPE AFMA

Courtier en assurances, le Groupe AFMA accompagne depuis plus de 60 ans ses clients entreprises et particuliers dans la gestion de leurs risques toutes branches.

Adossé à Ténor Group et partenaire de courtiers de renommée internationale, le Groupe AFMA se positionne aujourd'hui en leader et acteur majeur du marché marocain de conseil en assurances et met son organisation et la compétence de ses équipes au service de ses clients.

GROUPE AFMA EN CHIFFRES



UN GROUPE
AU SERVICE
DE CLIENTS DEPUIS
PLUS DE 65 ANS

2.2
milliards DH

MONTANT
DES PRIMES
EN GESTION

Cotée 
en bourse

DEPUIS
DÉCEMBRE
2015

402 
COLLABORATEURS
SPÉCIALISÉS


Filiale de
Ténor Group
GRAND GROUPE
PRIVÉ MAROCAIN

Activités et services

AFMA s'adresse principalement au marché de l'entreprise (B2B) tout en restant présente sur le marché du particulier (B2C). La finalité étant d'offrir à chaque fois le bon conseil et la couverture appropriée aux besoins de ses clients en tenant compte des spécificités de leurs activités.

Étudier, anticiper, conseiller et gérer les risques de leurs clients, tels sont les engagements professionnels des collaborateurs du Groupe AFMA.

SERVICES AUX ENTREPRISES (B2B)

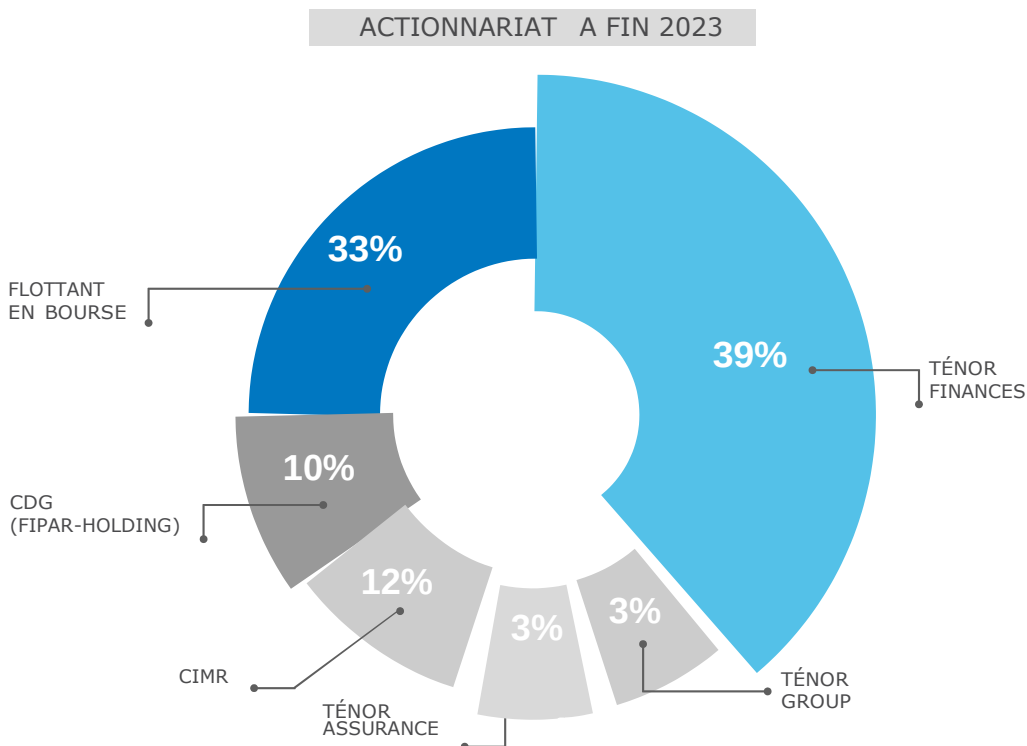
- ✓ Assurance dommages
- ✓ Assurance pertes d'exploitation
- ✓ Assurance responsabilité civile
- ✓ Assurance transport
- ✓ Assurances liées à la construction
- ✓ Assurances de personnes
- ✓ Assurance cyber risk
- ✓ Assurance-crédit Assistance

SERVICES AUX PARTICULIERS (B2C)

- ✓ Assurance automobile
- ✓ Assurance multirisques habitation
- ✓ Assurance retraite capitalisation
- ✓ Assurance individuelle accidents
- ✓ Assurance décès Assistance

Structure juridique

AFMA est une société anonyme de droit marocain créée en 1953. Son capital social est de dix millions de dirhams. En plus de Ténor Group, l'actionnaire historique et majoritaire, AFMA compte dans son tour de table deux institutionnels de référence, à savoir la CDG (à travers sa filiale FIPAR-Holding) et la CIMR.

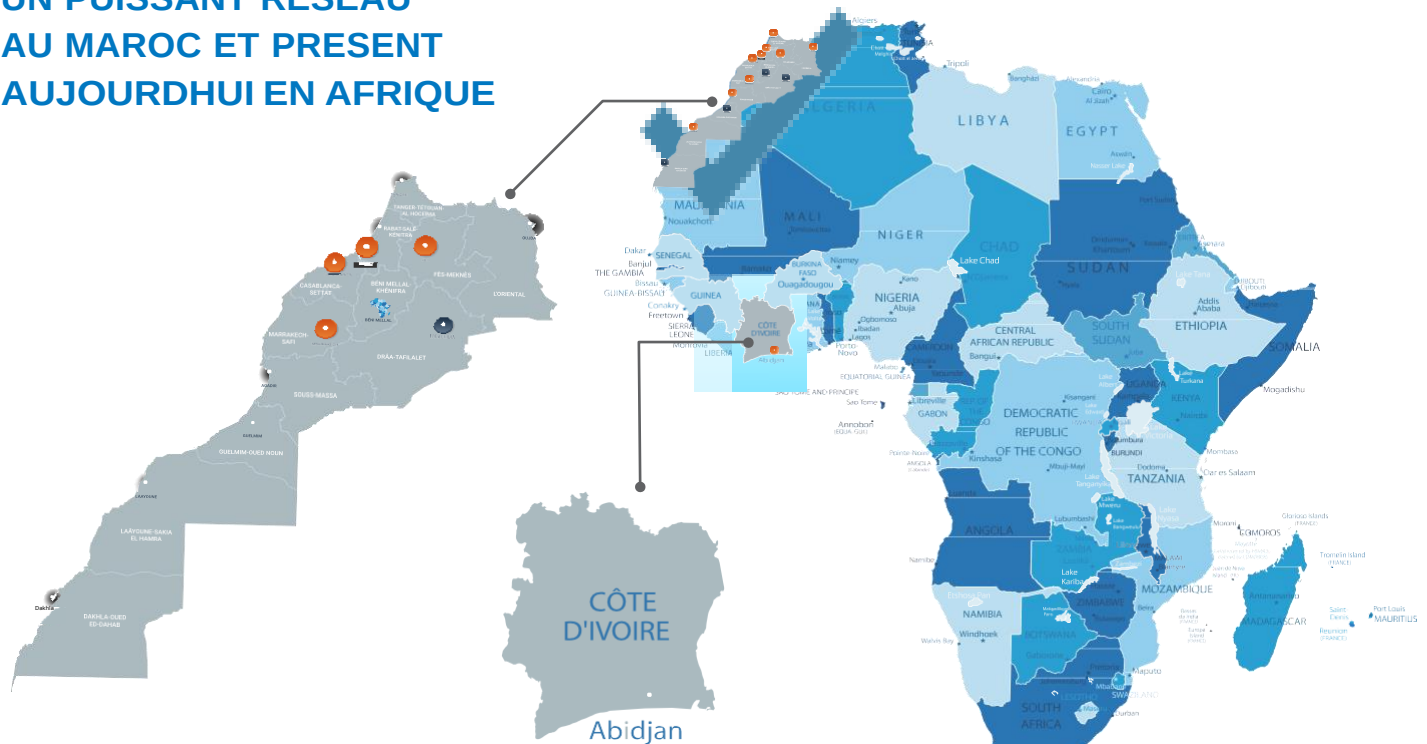


Filiales

Grâce à son réseau de 11 agences régionales, le groupe AFMA assure une bonne couverture géographique lui permettant d'être proche et à l'écoute de ses clients afin de mieux les servir.

Le réseau du groupe AFMA est composé de filiales constituées sous la forme juridique de Société À Responsabilité Limitée.

UN PUISSANT RÉSEAU AU MAROC ET PRESENT AUJOURD'HUI EN AFRIQUE



VALEURS DU GROUPE AFMA

L'esprit AFMA repose sur un ensemble de valeurs que le groupe partage avec ses collaborateurs.

Des valeurs qui concourent au développement d'AFMA, tout en préservant les intérêts de ses partenaires (clients, personnel, actionnaires, fournisseurs, ...) et la tenue de ses engagements RSE.



3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA

RECONNAISSANCES



Certification ISO 9001
AFMA et ses agences



Certification ISO 27001
AFMA



Labellisation RSE
de la CGEM



Entreprise
sans tabacs



Conformité CNDP
Traitement des données
personnelles

PÉRIMÈTRE DU REPORTING ESG

Référentiel du reporting : ce reporting est en conformité avec les standards Global Reporting Initiative, ISO 26000 et la circulaire de l'AMMC N°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières.

Période de reporting : l'ensemble des indicateurs contenus dans le présent rapport couvre le Groupe

AFMA pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Les années de référence sont communiquées selon la disponibilité de l'information (2019, 2020, 2021 et 2022).

Modalités de reporting : les données collectées suivent un processus formalisé de collecte, de contrôle et de validation.

3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA

APPROCHE STRATÉGIQUE D'AFMA EN TANT QU'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCES RESPONSABLE

Le métier de conseil en assurance implique l'engagement AFMA vis-à-vis de ses clients mais aussi vis-à-vis de son personnel, de ses fournisseurs et de la communauté.

Son mode de gouvernance, adapté à la qualité de ses actionnaires de premier plan et à son introduction en bourse depuis 2015, engage AFMA dans un processus de recherche continue et responsable de la performance.

Le renouvellement en 2022 du label RSE de la CGEM encourage AFMA à améliorer en continue sa démarche RSE afin de se développer de

manière durable et atteindre cet équilibre entre les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

Les valeurs que partage AFMA avec Ténor Group, son actionnaire historique, et son personnel représentent aussi l'un des piliers du déploiement des engagements RSE qui sont déclinés à travers 4 axes.

Ce rapport d'information extra-financière vous permettra de découvrir la politique RSE d'AFMA et les nombreuses actions menées.



DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

AFMA adopte une démarche proactive pour la prise en compte des attentes de ses partenaires. Le style de management favorise l'échange critique et constructif au sein d'AFMA afin d'identifier les axes d'amélioration.

AFMA a identifié les groupes des parties prenantes clés avec lesquels sont mis en place des canaux d'échange pour la remontée de leurs attentes.



ENJEUX PERTINENTS ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Afin d'identifier les enjeux pertinents de sa politique RSE, AFMA a réalisé une étude de matérialité à partir d'une analyse croisée de l'importance de ces thématiques pour l'entreprise et pour ses parties prenantes.

Cet exercice a conduit à la réalisation d'une matrice ce qui recense les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et civiques dont la matérialité est jugée importante dans la détermination de la stratégie RSE d'AFMA.

Identification des enjeux

La liste des enjeux RSE applicables au groupe AFMA a été établie à partir d'une revue du référentiel ISO 26000. Un benchmark des démarches similaires réalisées par de grandes entreprises, a également permis d'identifier les enjeux majeurs pour les parties prenantes.

Cette matrice, qui constitue un outil de pilotage de la politique RSE de l'entreprise, permet également de dessiner les contours de son reporting extra-financier et d'alimenter le dialogue avec ses parties prenantes.

Cette partie de notre rapport décrit la méthodologie adoptée pour définir la matrice de matérialité d'AFMA.

Ces deux démarches, menées en parallèle, ont permis de répertorier 16 enjeux regroupés en 4 thèmes :

- Enjeux environnementaux
- Enjeux économiques
- Enjeux sociaux
- Enjeux civiques

Évaluation de la matérialité des enjeux

• Importance pour les parties prenantes

L'évaluation de la matérialité des enjeux du point de vue des parties prenantes a été réalisée à travers des réunions de travail et un questionnaire adressé aux parties prenantes internes et externes.

Pour chaque catégorie de parties prenantes identifiée, il a été attribué à chaque enjeu une note comprise entre "0" et "5" (5 étant le niveau le plus élevé) en fonction d'un niveau de pertinence jugé nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort. Une moyenne de ces cinq notes a ensuite été calculée.

• Importance pour le Groupe AFMA

L'analyse de l'importance des enjeux pour le groupe AFMA a été effectuée auprès du comité de direction sur la base de 3 critères : le potentiel de risques financiers, le potentiel de risques réputationnels et la pertinence de chaque enjeu pour AFMA.

Chacun de ces critères a été noté de "0" à "5" (5 étant le niveau le plus élevé) en fonction du niveau de risque ou de pertinence jugé nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort. Une moyenne de ces cinq notes a ensuite été calculée.

Sélection des enjeux

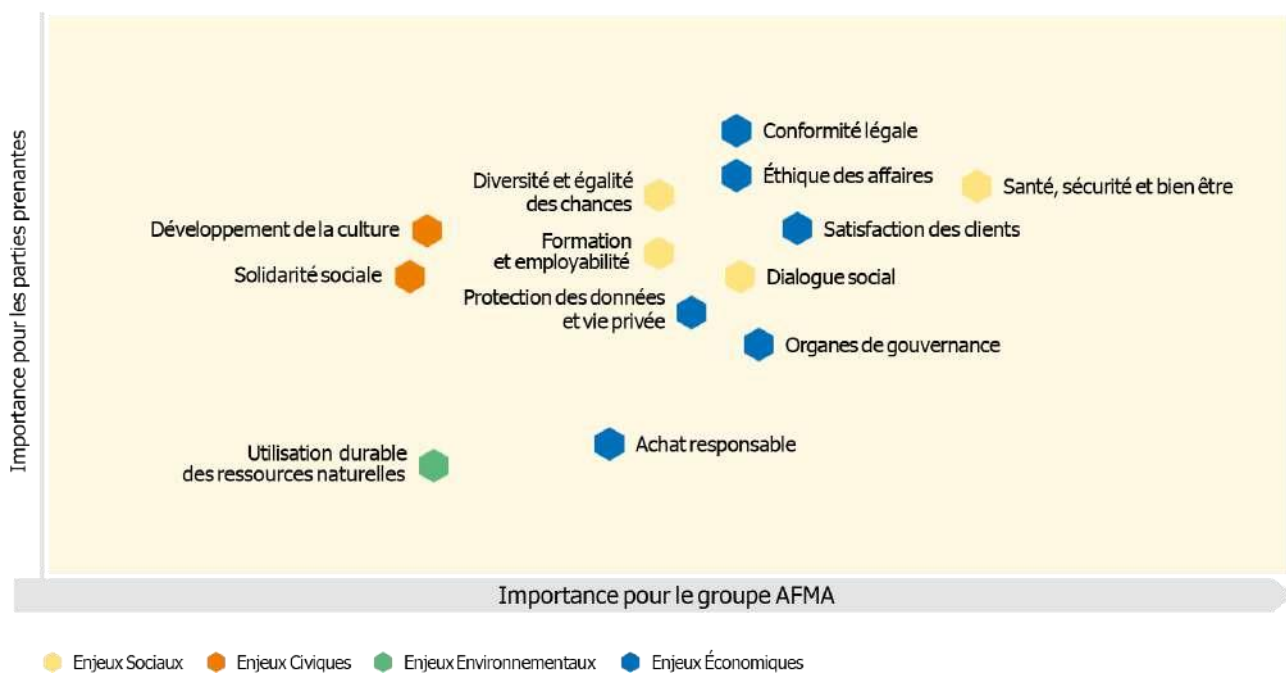
Le seuil de matérialité a été fixé à "3".

Les enjeux ayant obtenu une note supérieure à "3", pour au moins l'une des deux notes globales ("parties prenantes" et "Groupe AFMA") ont été retenus dans la matrice de matérialité.

Matrice de matérialité

Les 13 enjeux retenus (parmi 16 identifiés) ont été représentés par une matrice de matérialité.

L'axe des abscisses correspondant aux enjeux les plus matériels pour le Groupe d'AFMA et celui des ordonnées à ceux les plus matériels pour les parties prenantes.



3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

ENJEUX PERTINENTS ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ

La nature de l'activité du Groupe AFMA a un faible impact sur l'environnement.

En effet, AFMA peut impacter l'environnement à travers l'utilisation directe de l'eau au sein des locaux administratifs, des produits de nettoyage et du matériel informatique et la génération des déchets banals de papier et cartons et des déchets dangereux de toners et d'équipements informatiques.

Une évaluation des impacts environnementaux a été réalisée pour faire ressortir les aspects environnementaux les plus significatifs. Il en ressort que l'énergie et les déchets sont les principaux aspects significatifs.

A cet égard, la politique environnementale fait ressortir 2 principaux domaines d'action sur lesquels le Groupe AFMA a structuré ses actions de préservation de l'environnement :

OBJECTIFS 2024



5%
DE RÉDUCTION
DE LA CONSOMMATION
DE PAPIER



5%
DE RÉDUCTION
DE LA CONSOMMATION
DE L'ÉNERGIE

AFMA s'engage en faveur de l'environnement et intervient à travers les domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : diminution de l'empreinte environnementale liée au fonctionnement propre de l'entreprise.

DOMAINE D'ACTION 2 : sensibilisation aux gestes éco-responsables.

DOMAINE D'ACTION 1 : DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE

Réduction de la consommation d'énergie

La consommation d'énergie est limitée au fonctionnement des locaux administratifs d'AFMA (postes de travail, imprimantes, copieurs, climatiseurs, etc.). Des actions ont été lancées afin de réduire la consommation énergétique :

- Généralisation de l'utilisation de l'éclairage LED à basse consommation au sein des bâtiments.
- Externalisation du service de maintenance des équipements (ascenseurs et climatisation) et du matériel de bureau (photocopieurs, imprimantes, éclairage...). Cette action permet d'accroître la durée de vie des équipements et contribue aussi à la réduction de la consommation électrique
- Installation d'un système de veille prolongée de l'ensemble des postes de travail en dehors des heures de travail et sensibilisation des utilisateurs pour les éteindre avant de quitter leurs postes.
- Systématisation de l'arrêt des équipements d'éclairage et de climatisation en dehors des horaires de travail.
- Mise en place d'un tableau de bord énergétique. Les relevés des consommations d'eau, d'électricité et de papier sont suivis mensuellement avec l'engagement des fournisseurs de maintenance du matériel de bureau à proposer des solutions d'économie énergétique.

Réduction de la consommation du papier

Diverses actions ont été mises en place afin de réduire la consommation du papier notamment en lien avec l'impression. Il s'agit notamment de :

- Digitalisation des processus métiers (Workflow, Scan et Gestion Électronique des Documents), application mobile, extranet etc.). Ces projets sont étalés dans le temps et constituent un facteur important pour la réduction progressive du volume de papier utilisé.
- Digitalisation de nombreux documents internes (bulletins de paie, supports de communication interne, demandes administratives).
- Remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes multifonctions mutualisées.
- Paramétrage des imprimantes par défaut en noir et blanc pour favoriser les économies d'énergie et de toners.

Réduction de la consommation d'eau

La consommation d'eau au sein d'AFMA se limite aux locaux sanitaires. Des actions simples et pratiques ont été introduites :

- L'utilisation de robinets à poussoir et de toilettes à débit maîtrisé.
- Contrôle préventif au quotidien du bon fonctionnement des installations sanitaires par le prestataire externe en charge de la gestion et de l'entretien des locaux
- Suivi mensuel de la consommation d'eau.

Gestion optimisée des déchets

Les déchets générés par AFMA correspondent à :

- des déchets banals de papier et de carton
- des déchets dangereux de matériel informatique en fin de vie et cartouches et toners utilisés.

Dans le cadre d'une gestion durable des déchets banals, des contenants de tri des déchets ont été mis en place dans les espaces centraux d'AFMA, au même titre que l'utilisation exclusive des corbeilles individuelles pour les déchets papier.

Le personnel du prestataire impliqué dans ces process a également été formé à ce nouveau dispositif.

Les déchets dangereux sont collectés et traités par un prestataire spécialisé en la matière.

Des actions de destruction et de récupération des archives inutiles par une société spécialisée sont réalisées régulièrement.

3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

DOMAINE D'ACTION 2 :

SENSIBILISATION AUX GESTES ÉCO-RESPONSABLES

Implication des collaborateurs aux gestes éco-responsables

AFMA lance chaque année des campagnes "éco-gestes" à travers la communication visuelle et les mailings adressés aux collaborateurs leur rappelant les bonnes pratiques à adopter au quotidien aussi bien au travail que dans le cadre de leur vie privée.



REPORTING ET INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX CLÉS

Indicateurs environnementaux	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation du papier par employé	kg/employé	48	39	42	34,5	34,7
VARIATION DE LA CONSOMMATION DU PAPIER	%	-6%	-19%	-13%	-18%	0,5%
Consommation énergétique par employé	Kwh	1321	452	795	795	823
VARIATION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	%	-8%	-66%	-40%	0%	3,5%
Consommation d'eau par employé	m3/employé	4,5	3,8	4,2	4,2	3,4
VARIATION DE LA CONSOMMATION D'EAU	%	0%	-16%	-7%	0%	-19%
NOMBRE DE LITIGES ENVIRONNEMENTAUX	NOMBRE	0	0	0	0	0

- La consommation de papier par employé en 2023 s'est maintenue avec une légère augmentation de 0.5% par rapport à 2022 alors que le chiffre d'affaires a augmenté de 6%. Cette stabilité est réalisée grâce aux efforts de réduction de la consommation de papier depuis les années précédentes et en particulier grâce à la digitalisation des processus d'AFMA.
- En 2022, la consommation énergétique par employé est restée stable, une augmentation de 3.5% a été observée en 2023 en raison de l'ouverture des nouveaux sites du groupe AFMA.
- La consommation d'eau par employé a diminué de 19% en 2023 par rapport à 2022. Cette tendance à la baisse est le résultat de mesures efficaces de gestion de l'eau et de sensibilisation des employés à l'importance de la conservation des ressources.

3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de sa responsabilité économique, AFMA œuvre dans les domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : satisfaction client et traitement des réclamations

DOMAINE D'ACTION 2 : achat responsable

DOMAINE D'ACTION 3 : éthique, déontologie et prévention de la corruption

DOMAINE D'ACTION 1 : SATISFACTION CLIENT ET TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

AFMA a pour mission première de répondre aux attentes de ses clients. Elle s'efforce à ce titre à proposer des produits d'assurance adaptés aux besoins de ses clients de manière responsable et éthique.

La satisfaction client

Grâce à l'expertise de son personnel, à l'écoute et à la proximité qu'elle entretient avec ses clients, AFMA arrive à répondre à leurs attentes en matière de couverture d'assurance.

L'efficacité de la démarche satisfaction client est mesurée à travers des enquêtes de satisfaction client menées chaque année. C'est l'occasion d'identifier les raisons de non-satisfaction, les attentes en termes de prestations et de qualité de service, bases d'une amélioration continue.

Le taux de satisfaction client de 2023 est de 70%.

Protection des intérêts des clients

La protection des intérêts des clients commence par une compréhension de l'activité de chacun d'eux, de ses enjeux et de leurs implications. Une gestion personnalisée de la relation client permet à AFMA de définir la couverture d'assurance appropriée pour chaque client.

La position d'AFMA, en tant que leader du marché de conseil en assurance, les bonnes relations qu'elle entretient avec les compagnies d'assurances et avec ses partenaires courtiers internationaux, conjugués à la compétence de ses experts métiers, lui permettent de défendre les intérêts de ses clients et de leur offrir les meilleurs tarifs et surtout une grande fluidité et une bonne gestion de leurs sinistres.

Traitement des demandes et réclamations clients

AFMA a mis au service de ses clients différents canaux de communication notamment les canaux digitaux, application mobile et extranet, afin de les écouter, recueillir leurs requêtes et réclamations.

AFMA dispose aussi d'un service 24h/24 qui lui permet de rester à l'écoute de ses clients en continu (7 jours sur 7) et leur assurer l'assistance nécessaire.

Sécurité de l'Information et protection des données personnelles

En 2023, AFMA a maintenu sa certification ISO 27001, témoignant de son engagement continu envers la sécurité de l'information. Les processus et outils de gestion intégrant la protection des données personnelles démontrent l'importance accordée à la confidentialité et à la sécurité des. De plus, les contacts réguliers avec la CNDP et l'ACAPS, reflètent l'engagement d'AFMA à se conformer aux normes et réglementations en vigueur tout en continuant à innover pour mieux servir ses clients.

3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

DOMAINE D'ACTION 2 : ACHAT RESPONSABLE

La responsabilité économique d'AFMA s'étend aux fournisseurs et sous-traitants pour un achat responsable qui débouche sur une relation privilégiée, durable et de confiance entre les deux parties.

Code de conduite RSE chez les fournisseurs et sous-traitants

AFMA veille, dans le cadre de son périmètre d'influence, à promouvoir sa politique RSE auprès de ses fournisseurs et sous-traitants. Une charte d'achat est signée par les fournisseurs et sous-traitants majeurs.

La charte d'achat regroupe les engagements RSE entrepris par AFMA vis-à-vis de ses fournisseurs. Il s'agit notamment, du respect des normes de travail, de la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Relation client- fournisseur gagnante

Dans le cadre de la démarche qualité d'AFMA, ses fournisseurs sont évalués d'une manière continue et systématique sur leur capacité à fournir des produits et services conformes aux critères d'achats.

En parallèle, AFMA déploie aussi sa politique d'achat responsable par le respect des délais de paiement et de ses engagements contractuels. La signature de la charte du bon payeur de la CGEM est une traduction de l'engagement d'AFMA à respecter les délais de paiement.

DOMAINE D'ACTION 3 : ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Le métier de courtage d'assurances est régi par la loi 17-99 portant sur le code des assurances. Les compagnies et les courtiers d'assurances sont sous le contrôle de l'ACAPS (Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale).

La conformité à la loi et aux règles d'éthique est au cœur des préoccupations d'AFMA. Les processus mis en place au niveau des différentes activités : ressources humaines, commerciale, gestion (toutes branches d'assurances), support et système d'information intègrent les principes de respect de l'éthique et de la réglementation.

Les valeurs diffusées et appropriées par le personnel d'AFMA ainsi que les procédures et les mécanismes de contrôle mis en place permettent d'assurer la loyauté et la transparence vis-à-vis des partenaires (prospects, clients, fournisseurs et autres). Le personnel d'AFMA est sensibilisé régulièrement à la lutte contre la corruption et le management est intransigeant à ce sujet.

Le Groupe AFMA n'a enregistré aucun incident de corruption durant ces trois dernières années.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'entreprise renforce ses processus de gestion afin de recueillir le maximum d'informations sur ses clients et de mettre en place les diligences appropriées au niveau de vigilance requis. Des notes internes sont diffusées régulièrement et des séances de formation et de sensibilisation ont été organisées aussi au profit des collaborateurs concernés par ce sujet.

AFMA a désigné son déontologue en mars 2016. Le management d'AFMA et le déontologue surveillent la mise en place des règles de sécurité de l'information financière et le respect des règles du code déontologique de la société, particulièrement en matière de délit d'initier. Le déontologue prépare aussi son rapport qu'il transmet semestriellement à l'AMMC.

3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE

AFMA est engagée en faveur d'une gestion transparente et responsable des ressources humaines.

Notre politique de gestion des ressources humaines s'articule autour des 4 domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : lutte contre toutes les formes de discrimination, respect de l'égalité hommes-femmes et insertion des Personnes en Situation d'Handicap (PSH)

DOMAINE D'ACTION 2 : soutien de l'évolution des collaborateurs et valorisation de leurs compétences

DOMAINE D'ACTION 3 : santé, sécurité et bien-être au travail

DOMAINE D'ACTION 4 : dialogue social

DOMAINE D'ACTION 1 : LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION, RESPECT DE L'ÉGALITÉ HOMMES- FEMMES ET INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH)

Recrutement

L'AFMA reconnaît fermement que la richesse de sa diversité interne est un atout majeur pour sa performance globale, qu'elle soit liée au genre, au bagage éducatif, à l'expérience professionnelle ou à la provenance géographique des individus. Cette synergie entre des profils variés constitue un véritable moteur d'innovation et de réussite.

Le processus de sélection et d'intégration des nouveaux collaborateurs est minutieusement élaboré afin de garantir le recrutement des talents les plus qualifiés et leur pleine intégration au sein de l'entreprise. Un programme d'intégration complet est déployé, offrant aux nouveaux venus une immersion progressive dans l'activité, la structure organisationnelle et la culture d'entreprise. Ce plan comprend une série d'initiatives telles que des entretiens personnalisés, des événements d'accueil chaleureux et un système de mentorat individualisé.

Dans le but d'assurer une transition fluide et une transmission efficace des valeurs de l'entreprise, l'AFMA a mis en œuvre un système de parrainage. Des collaborateurs expérimentés sont désignés comme parrains, chargés d'accompagner les nouveaux arrivants dans leur intégration et de veiller à ce qu'ils s'approprient les valeurs et la culture organisationnelle de manière authentique.

La direction des ressources humaines de l'AFMA organise régulièrement des petits-déjeuners de bienvenue pour les nouveaux collaborateurs, tenus une fois par trimestre. Ces rencontres conviviales sont bien plus que de simples rassemblements, elles offrent aux nouveaux venus l'opportunité de découvrir la culture, les politiques et les procédures administratives de l'entreprise dans une atmosphère détendue et chaleureuse.



Rémunération

La fidélisation de notre capital humain est au cœur de notre politique de rémunération. La rémunération comporte deux éléments :

Le salaire fixe : basé sur la nature de la fonction occupée et les compétences du collaborateur. Les augmentations annuelles des salaires permettent de procéder aux ajustements nécessaires compte tenu de l'évolution des collaborateurs en assurant une équité interne entre le personnel.

La rémunération variable : déterminée sur la base de la performance et du niveau de réalisation des objectifs fixés au préalable pour chaque collaborateur. L'entretien d'évaluation annuel permet de faire le point sur l'année écoulée et de définir conjointement (manager et collaborateur) les objectifs à atteindre l'année suivante.

Ces éléments sont déterminés dans le cadre d'une grille salariale.

Insertion des personnes en situation d'handicap PSH

En 2018, AFMA a conclu un partenariat avec le groupe AMH (Amicale Marocaine des Handicapés). Depuis 2018, AFMA a pu intégrer des candidats en stage au sein des différentes directions et reste continuellement à l'écoute des nouvelles candidatures en fonction des besoins exprimés.

A partir de 2019, AFMA s'est engagée à déployer des sessions de formation, en collaboration avec le groupe AMH, afin de sensibiliser ses collaborateurs aux situations d'handicap et de les imprégner des valeurs comportementales nécessaires pour mieux interagir avec des collègues en ces situations.

La première session s'est avérée très encourageante. En effet, les participants ont pu se familiariser avec les différentes typologies d'handicap, dont ils ignoraient certaines. Ceci via des illustrations sous forme de quizz et de cas pratiques développés lors des débats.

Des Job days sont programmés en partenariat avec l'AMH pour l'année 2024.

Par ailleurs, AFMA a initié un plan d'action pour le recrutement, l'accueil et l'insertion de personnes en situation d'handicap avec des actions telles que :

- Installation de la main courante au niveau des escaliers [réalisé en 2020] ;
- Installation de rampes d'accès des PSH ;
- Signalisation et aménagement des escaliers pour l'accessibilité des personnes mal ou non voyantes [réalisé en 2020] ;
- Aménagement d'un bureau unique pour l'accueil des visiteurs en situation d'handicap...
- En 2022/2023, AFMA est toujours à l'écoute du marché et continu à déployer ses efforts pour accueillir des personnes en situation d'handicap.
- En 2022, une ressource en situation d'handicap a intégré en contrat CDI La Direction des Ressources Humaines.
- Pour donner suite au nouvel aménagement, un autre bureau est en-cours de mise en place au niveau du nouvel immeuble.

Respect de l'égalité hommes-femmes

- 51% de l'effectif 2023 est constitué par des femmes et 49% par des hommes.
- Des équipes mixtes et équilibrées ont toujours été formées au sein des départements, des services et des équipes projets d'AFMA.

49%



CADRE : 39
AGENTS DE MAÎTRISE : 52
EMPLOYÉS : 106

51%



CADRE : 34
AGENTS DE MAÎTRISE : 77
EMPLOYÉS : 94

DOMAINE D'ACTION 2 : SOUTIEN DE L'ÉVOLUTION DES COLLABORATEURS ET VALORISATION DE LEURS COMPÉTENCES

Gestion de carrière

La gestion de carrière est un volet important de la stratégie de sauvegarde du capital humain d'AFMA. Ceci compte tenu de la rareté des ressources spécialisées dans notre domaine d'activité et où l'expérience professionnelle reste toujours déterminante. La proximité adoptée par nos managers vis-à-vis de leurs collaborateurs, permet de suivre de près leur parcours au sein de l'entreprise et d'apprécier les potentiels et les capacités d'évolution de chacun.

AFMA dispose aussi d'un système d'évaluation des collaborateurs ayant comme finalité :

- De faire le bilan de l'année écoulée.
- D'évaluer les compétences du salarié.
- Evaluer les objectifs de l'année écoulée
- De définir les objectifs de l'année à venir.
- Et de recenser les besoins en formation et en accompagnement.

Détermination des objectifs annuels : chaque responsable, en collaboration avec la direction des ressources humaines, définit pour chaque poste, des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs de l'année. Un objectif peut être lié à la réalisation d'un projet, d'une mission ou encore à l'acquisition ou à l'amélioration de certaines compétences.

Les entretiens d'évaluation sont réalisés généralement durant le premier trimestre de l'année. Ce moment offre la possibilité aux salariés de s'exprimer sur leurs aspirations professionnelles et leur ressenti sur leur travail et l'entreprise. Ce qui permet aussi aux managers d'avoir une vision claire sur l'évolution de leur équipe tant sur leur comportement professionnel que sur l'amélioration de leurs performances.

La promotion interne est encouragée au sein d'AFMA, ce qui constitue un facteur important d'épanouissement et de fidélisation des collaborateurs.

Formation

AFMA considère le volet formation comme étant le pilier de l'évolution de ses collaborateurs.

Grâce aux formations ciblées, les collaborateurs valorisent leurs compétences tout en restant en phase avec les exigences du marché de l'emploi. Elle leur permet aussi de rafraîchir et d'approfondir leurs acquis.

Elle représente à la fois un outil d'amélioration de productivité et un levier de fidélisation et d'attractivité.

En 2023, nos formations reposaient sur la gestion de la relation client, réclamation, risque management, ISO ainsi que la prise de parole en public. Ainsi que des formations en interne sur le métier (Assurance maladie/dommages/transport).

L'objectif derrière ces formations étant de doter les managers des techniques nécessaires pour une aisance d'expression en public, tout en développant les attitudes adéquates face à la diversité et à l'exigence client.

Nos collaborateurs ont répondu présents à 100% pour l'ensemble des formations.

3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE

DOMAINE D'ACTION 3 : SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

La santé et la sécurité occupent une place centrale au sein du système de management global de l'AFMA. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) est chargé de coordonner les actions visant à garantir et à améliorer les conditions de travail. Ce comité soumet régulièrement des rapports à la direction, assurant ainsi une surveillance continue et une réactivité aux besoins en matière de santé et de sécurité au travail.

Hygiène et santé des employés

Les locaux et les équipements de travail (mobiliers de bureau, ordinateurs et espace de travail) sont conçus de manière ergonomique.

L'éclairage et l'aération des locaux sont favorables à la préservation de la santé des collaborateurs.

Un programme de nettoyage et de désinfection des locaux est assuré par un prestataire spécialisé.

Des actions préventives sont menées en collaboration avec le médecin de travail, à travers les outils de communication interne (affichage, mailing, réunions, webinaires...), sur différents sujets tels que :

- Santé de la femme,
- Cancer de la prostate,
- Cancer du sein
- Webinaire Ramadan
- Gestion de stress

Par ailleurs, la DRH veille au respect des consultations annuelles du médecin de travail pour l'ensemble des collaborateurs. Ce qui permet une prise en charge personnalisées.

Protection contre les incendies

AFMA Group a remporté son label OR d'entreprise sans Tabac. Des affiches de sensibilisation sont toujours mises en place pour rappeler notre engagement.

Toutes les parties du bâtiment sont équipées par un système de détection d'incendie et les extincteurs sont aussi installés au niveau des endroits appropriés.

Les robinets d'incendie armés RIA sont disponibles dans toutes les zones des bâtiments.

Un programme de vérification et de maintenance des extincteurs et RIA est assuré par un prestataire spécialisé.

Les points de rassemblement sont identifiés et la liste des équipiers de première intervention est mise à jour annuellement.

La procédure d'évacuation des locaux est mise en place. Des tests d'évacuation chronométrés sont aussi organisés.

Un exercice d'évacuation était mis en place en 2023 permettant de définir les Guide-fil et serre-file.

Actions pour le bien-être au travail



Diverses actions sont organisées telles que :

- Événement meilleure employé
- Massage bien-être
- Convention avec des clubs sportifs
- Convention banques
- Actions don du sang (lors du séisme) ...

DOMAINE D'ACTION 4 : DIALOGUE SOCIAL ET COMMUNICATION INTERNE

Des réunions avec les représentants du personnel sont organisées régulièrement selon un planning mais également en cas de nécessité dans le but d'avancer sur les questions d'ordre social. Véritables porte-paroles des salariés et partenaire social d'AFMA, ils œuvrent pour sauvegarder les intérêts et répondre aux attentes des collaborateurs.

AFMA consacre une place importante à l'information régulière et précise de ses collaborateurs. Ceci permet de consolider l'esprit d'appartenance et de fluidifier les interactions internes.

L'intranet constitue un outil de partage des informations concernant la vie d'AFMA, le quotidien des collaborateurs, le livret d'accueil, le guide des procédures d'administration du personnel...

Les informations ponctuelles sont diffusées par mail à l'ensemble des salariés du groupe. Elles font également l'objet d'affichage dans les espaces communs les plus fréquentés.

Une newsletter annuelle est adressée à l'ensemble des collaborateurs mettant le point sur l'actualité de l'entreprise, du groupe et de l'environnement (juridique, social...)

Les accidents de travail correspondent à de légers accidents de trajet. Les collaborateurs ont bénéficié de l'assistance sociale nécessaire pour une prise en charge rapide et dans les meilleures conditions.

Indicateurs sociaux	Unité	2020	2021	2022	2023
Effectif global	nombre	295	352	358	402
Dont femmes	%	51%	50%	51%	51%
Dont hommes	%	49%	50%	49%	49%
Part des CDI	nombre	274	314	319	351
Part des CDD	nombre	19	8	11	15
Part des contrats ANAPEC	nombre	2	30	28	36
Part des collaborateurs de gestion et commercial	nombre	244	297	302	340
Part des collaborateurs de support	nombre	51	55	56	62
CADRE	nombre	64	71	71	73
Dont femme	%	47%	48%	48%	47%
Dont hommes	%	53%	52%	52%	53%
AGENT DE MAITRISE	nombre	141	144	136	129
Dont femme	%	60%	60%	62%	60%
Dont hommes	%	40%	40%	38%	40%
EMPLOYES	nombre	90	137	151	200
Dont femme	%	51%	42%	44%	47%
Dont hommes	%	49%	58%	56%	53%
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans	nombre	93	130	125	164
Part des collaborateurs avec une ancienneté de 2 à 5 ans	nombre	59	77	89	93
Part des collaborateurs avec une ancienneté de 5 à 12 ans	nombre	64	71	75	63
Part des collaborateurs avec une ancienneté de 12 à 20 ans	nombre	48	47	45	58
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 20 ans	nombre	31	27	24	24
Nombre de licenciements	nombre	2	2	1	2
Nombre de démissions	nombre	8	32	38	31
Nombre de recrutements	nombre	44	89	70	87
Taux de collaborateurs bénéficiant d'entretien annuel	%	85%	75%	80%	78%
Nombre représentants du personnel	nombre	9	10	10	10
Nombre de jours de grève	nombre	0	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	nombre	1	3	3	1
Nombre de litiges sociaux	nombre	2	0	0	1

3.6 RESPONSABILITÉ CIVIQUE

AFMA est une entreprise citoyenne. Elle soutient directement la société civile au Maroc et apporte une dimension humaine dans ses relations.

La politique d'AFMA envers la communauté s'articule autour de 2 domaines d'action :

DOMAINE D'ACTION 1 : conclusion de partenariats avec la société civile marocaine autour d'actions de développement durable.

DOMAINE D'ACTION 2 : promotion de la Culture.

DOMAINE D'ACTION 3 : contribution au fonds spécial Covid-19

DOMAINE D'ACTION 1**CONCLUSION DE PARTENARIATS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE MAROCAINE AUTOUR D'ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une convention de partenariat avec l'association Observatoire Marocain de l'Hygiène, Sécurité et Environnement OMHSE a été signée en 2021. Les objectifs attendus de ce partenariat sont l'animation des formations sur des thématiques liées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement par des spécialistes de l'association au profit d'AFMA et le soutien de l'association dans la promotion de ces thèmes auprès de la communauté. AFMA a participé à deux actions de sensibilisation à la sécurité routière réalisées par l'association.

AFMA s'engage dans la promotion de la formation. Dans cette optique, un partenariat avec un organisme de formation est en cours d'élaboration afin de contribuer à la formation des étudiants au métier de l'assurance et participer à leur insertion professionnelle.

Don de vêtements par les collaborateurs d'AFMA à l'association MAWADA.

DOMAINE D'ACTION 2**PROMOTION DE LA CULTURE**

Au même titre que son président Farid BENSAID, AFMA contribue à la promotion de la culture au Maroc à travers deux partenariats importants : Projet Mazaya et Orchestre Philharmonique du Maroc.

SOUTIEN DU PROJET MAZAYA DE LA FONDATION TENOR POUR LA CULTURE

Mazaya est un programme socioculturel qui vise à dispenser une formation professionnelle aux métiers de musiciens en vue de former des enfants issus de milieux défavorisés et déscolarisés et les aider à se réinsérer socialement à travers la musique. Plus de 60 enfants bénéficient de ce programme.

SOUTIEN DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU MAROC,

Association reconnue d'utilité publique, qui œuvre depuis plus de 20 ans à la promotion de la musique classique au Maroc avec une démarche professionnelle

L'Orchestre Philharmonique du Maroc emploie aujourd'hui plus de 80 musiciens marocains.

3.7 GOUVERNANCE

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

AFMA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration d'AFMA est constitué de 9 administrateurs.

8 administrateurs parmi 9 ont été nommés le 15 décembre 2015 pour une durée de 6 années. Le mandat des administrateurs a été renouvelé par l'AGO du 8 juin 2022. Ce mandat expire à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

M Salaheddine MEZOUAR, administrateur

indépendant, a été nommé le 13 septembre 2018.

Son mandat expire aussi à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. Les administrateurs

participent activement à la gouvernance d'AFMA.

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois durant l'exercice 2023 en présentiel et visio-conférence.

Trois comités émanent du Conseil d'Administration d'AFMA, à savoir le Comité d'Audit, le Comité Nominations et Rémunérations et le Comité de Stratégie et de Développement Commercial sont mis en place.

Membre du conseil	Représentant/Personne physique	Fonction au sein du conseil	Satut	Assiduité 2022
FARID BENSAID	FARID BENSAID	Président	Exécutif	100%
SAAD HASSAR	SAAD HASSAR	Administrateur	Indépendant	100%
SALAHEDDINE MEZZOUAR	SALAHEDDINE MEZZOUAR	Administrateur	Indépendant	100%
FIPAR HOLDING	KHALID ZIANE	Administrateur	Non exécutif	100%
CIMR	KHALID CHAEDDADI	Administrateur	Non exécutif	100%
CAPITAL UNION	THAMI ABDERRAHMANI-GHORFI	Administrateur	Non exécutif	100%
TÉNOR FINANCES	LOTFI KOSSEMTINI	Administrateur	Exécutif	100%
TÉNOR GROUP	JALIL BENSAID	Administrateur	Exécutif	100%
NADER MAWLAOUI	NADER MAWLAOUI	Administrateur	Non exécutif	100%

Le Comité d'Audit d'AFMA a été mis en place en mars 2016. Ce comité a été restructuré par décision du Conseil d'Administration, tenu le 20 mars 2020, afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi sur la SA et en particulier l'intégration d'Administrateurs Indépendants.

Les administrateurs indépendants ont été choisis parmi ceux qui remplissent les conditions et les critères définis au niveau de l'article 41 bis de la loi 17-95 sur la société anonyme telle que modifiée et complétée.

La cooptation et la désignation de femmes administrateurs seront soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Saad HASSAR : président
 Salaheddine MEZOUAR : membre
 Khalid ZIANE représentant de Fipar Holding : membre
 Khalid CHEDDADI représentant de la CIMR : membre

FRÉQUENCE

au moins 2 fois par an avec la participation du Directeur Général Délégué d'AFMA du DGA pôle support d'AFMA, de l'audit interne et des commissaires aux comptes.

3.7 GOUVERNANCE

Le Comité Nominations et Rémunérations
(CNR)**COMPOSITION**

Deux (2) membres nommés sur proposition de Ténor Group
Un (1) membre nommé sur proposition de CIMR
Un (1) membre nommé sur proposition de Fipar-Holding.

FRÉQUENCE :

Au moins 1 fois par an

MEMBRES :

Khalid CHEDDADI : président
Farid BENSAID : membre
Khalid ZIANE : membre
Lotfi KOSSEMTINI : membre

Le Comité de Stratégie et de Développement
Commercial**COMPOSITION**

Deux (2) membres nommés sur proposition de Ténor Group, dont l'un d'eux assurera la présidence
Un (1) membre nommé sur proposition de CIMR
Un (1) membre nommé sur proposition de Fipar-Holding.

FRÉQUENCE

Au moins 1 fois par an

MEMBRES :

Farid BENSAID : président
Khalid CHEDDADI : membre
Khalid ZIANE : membre
Saad HASSAR : membre

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'AGO a alloué au CA une enveloppe annuelle de jetons de présence de 500.000 dirhams répartie à part égale entre tous les administrateurs.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS 2023

La charge globale des dirigeants d'AFMA est de 6,7 MDH au titre de l'exercice 2023, avantages en nature compris.

EVALUATION

Les organes de gouvernance d'AFMA sont constitués de personnes hautement qualifiées dans différents domaines. Ils sont forts de proposition et contribuent énormément à la définition de la stratégie de l'entreprise.

RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES

La relation et la communication avec les actionnaires se fait à travers la communication financière habituelle et via le site internet d'AFMA. Un contact relation-investisseurs est affiché aussi au niveau du site de la Bourse de Casablanca.

Le site internet d'AFMA est régulièrement alimenté par les informations utiles aux actionnaires.

3.8 INDEX GRI

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° Page	Commentaire
PROFIL DE L'ORGANISATION				
102-01	Nom de l'organisation	Profil du groupe AFMA	23	
102-02	Activités, marques, produits et services	Profil du groupe AFMA	23	
102-03	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Profil du groupe AFMA	23	
102-04	Lieux où se trouvent les activités	Profil du groupe AFMA	23	
102-05	Capital et forme juridique	Profil du groupe AFMA	23	
102-06	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types (de clients et de bénéficiaires	Profil du groupe AFMA	23	
102-07	Taille de l'organisation	Profil du groupe AFMA	23	
102-09	Information sur les collaborateurs et les autres travailleurs	Reporting et Indicateurs sociaux clés	40	
102-10	Information sur la chaîne d'approvisionnement	Profil du groupe AFMA	23	
102-11	Application des principes de précaution ou approche préventive	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	
102-12	Adhésion à des initiatives externes	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-13	Adhésion à des associations	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
STRATÉGIE				
102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ				
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite de l'organisation	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	
GOUVERNANCE				
102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	43	
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Enjeux pertinents et matrices de matérialité	31	
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	43	
102-23	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	43	
102-24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance	43	
102-25	Prévention des conflits d'intérêts au niveau de l'instance	Gouvernance	43	
102-26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs, et de la stratégie	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	43	
102-27	Développement et amélioration des connaissances collectives de l'instance supérieure de gouvernance sur les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Gouvernance	43	
102-28	Évaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance	43	
102-29	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	43	
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	

102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux par l'instance Supérieure de gouvernance	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-32	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans le reporting de développement durable	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-35	Politiques de rémunération de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	Gouvernance	43	
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES				
102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Dialogues avec les parties prenantes	28	
102-43	Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes	Dialogues avec les parties prenantes	28	
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	Enjeux pertinents et matrices de matérialité	29	
PRATIQUES DE REPORTING				
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Profil du groupe AFMA	23	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-51	Date du rapport le plus récent	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-55	Index du contenu GRI	Index du contenu GRI	45	
102-56	Vérification externe			Pas de vérification externe
APPROCHE MANAGERIALE				
103-01	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
103-02	L'approche managériale et ses composantes	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	
103-03	Évolution de l'approche managériale	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE				
201-01	Valeur économique directe générée et distribuée	Responsabilité économique	36	
IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS				
203-01	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Responsabilité civique	42	
203-02	Impacts économiques indirects significatifs	Responsabilité civique	42	
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION				
205-02	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	
205-03	Incidents confirmés de corruption et mesures prises	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	AFMA n'a pas fait l'objet d'incidents confirmés de corruption
COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL				
206-01	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues			AFMA n'a pas fait l'objet de poursuite ou de condamnation pour pratiques anticoncurrentielles ou déloyales
ÉNERGIE				
302-01	Consommation directe d'énergie	Réduction de la consommation de l'énergie	31	

302-04	Réduction de la consommation énergétique	Réduction de la consommation de l'énergie	31	
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS				
308-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Achat responsable	36	
EMPLOI				
401-01	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Reporting et Indicateurs sociaux clés	37	
401-02	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Santé, sécurité et bien-être au travail	37	
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL				
403-02	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Reporting et Indicateurs sociaux clés	37	
FORMATION ET ÉDUCATION				
404-01	Nombre moyen d'heures de formation par an réparti par salarié	Soutiens de l'évolution des collaborateurs et développement et valorisation de leurs compétences	37	
404-02	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de Carrière	Soutiens de l'évolution des collaborateurs et développement et valorisation de leurs compétences	37	
404-03	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Reporting et Indicateurs sociaux clés	37	
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES				
405-01	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Reporting et Indicateurs sociaux clés	37	
ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS				
414-02	Impacts négatifs substantiels, réels et Potentiels sur la société dans la chaîne	Achat responsable d'approvisionnement et mesures prises	36	
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS				
418-01	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients			AFMA n'a pas fait l'objet de plaintes fondées relatives aux atteintes confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients
CONFORMITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE				
419-01	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques			AFMA n'a pas fait l'objet de non- conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques





4

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	50
4.2 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	51
4.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ	53
4.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	54
4.5 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE	55
4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS	56

4.1 RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BDO Audit, Tax & Advisory23, Rue Lemtouni, Oualis
20430 - Casablanca, Maroc**mazars**Avia Business Center
Boulevard Abdellah Cherif
Casablanca, MarocAux Actionnaires de la société
AFMA S.A.
22, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca, MarocRAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société AFMA S.A., et de ses filiales (Groupe AFMA), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 54 911 779 MAD dont un bénéfice net consolidé de 62 473 248 MAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'ensemble du groupe AFMA constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

BDO Audit, Tax & Advisory**mazars**

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

BDO Audit, Tax & Advisory**mazars**

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
Valeur Recouvrable des écarts d'acquisition	Nous avons apprécié, les modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Pour chacune des UGT (Unité génératrice de Trésorerie) auxquelles sont rattachés ces actifs, les tests de perte de valeur effectués par la direction. Sur la base de ces informations, nos travaux ont consisté à : • Approcher les valeurs nettes comptables des actifs testés avec la comptabilité ; • Analyser les projections des flux de trésorerie, notamment la cohérence des données utilisées dans les tests, avec les sources externes ou les dernières estimations de la direction présentées aux organes de gouvernance ; • Apprécier les prévisions par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et la performance historique du groupe ; • Analyser la cohérence des taux d'actualisation retenus, notamment en les comparant avec les données de marché disponibles ; • Vérifier l'exactitude arithmétique du modèle de valorisation utilisé par la direction ; • Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

BDO Audit, Tax & Advisory**mazars**

— Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

— Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

— Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
23, Rue Lemtouni - Oualis (Casse 2543) Casablanca
Téléphone : 212 3 22 36 33 04 115
Téléfax : 212 3 22 36 33 08
Télégramme : 212 3 22 36 33 000091

Mostafa FRAIHA
Associé

Mazars Audit et Conseil

Mazars Audit et Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca - Maroc
Tél. : +212 522 423 423
www.mazars.ma

Taha FERDAOUS
Associé

4.2 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF CONSOLIDÉ		
En MAD	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill	68 733 760	68 733 760
Immobilisations incorporelles	14 259 763	8 984 777
Immobilisations corporelles	83 429 790	85 177 009
Immeubles de placement		
Titres mis en équivalence		
Autres actifs financiers		
- Dont prêts et créances	540 222	532 102
- Dont actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
- Dont actifs financiers évalués à la juste valeur		
Actifs d'impôts différés	6 225 158	9 177 565
Autres actifs non courants		
Total Actifs non courants	173 188 692	172 605 213
Stocks et encours net		
Créances clients net	640 027 858	596 212 795
Autres créances courantes nettes	110 525 155	106 904 997
Autres actifs financiers		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	19 664 112	11 097 276
Total Actifs courants	770 217 125	714 215 068
TOTAL ACTIF	943 405 817	886 820 280

4.2 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

PASSIF CONSOLIDE		
En MAD	31/12/2023	31/12/2022
Capital	10 000 000	10 000 000
Réserves	(19 204 333)	(23 534 468)
Résultats	59 995 816	59 317 596
Ecart de conversion	44 151	13 472
Capitaux propres part du groupe	50 835 634	45 796 600
Réserves minoritaires	1 598 801	1 315 294
Résultat minoritaire	2 477 432	2 128 095
Ecart de conversion	(88)	8 617
Capitaux propres part des minoritaires	4 076 145	3 452 006
Capitaux propres d'ensemble	54 911 779	49 248 606
Dettes financières non courantes :	92 774 914	104 765 555
- Dont dettes envers les établissements de crédit	18 361 799	21 848 572
- Dont obligations locatives non courantes IFRS 16 (*)	74 413 115	82 916 983
Provisions non courantes		
Avantages au personnel	358 816	268 342
Impôt différé passif	230 348	97 785
Total des passifs non courants	93 364 079	105 131 682
Provisions courantes	360 976	360 976
Dettes financières courantes :	56 596 239	42 849 600
- Dont dettes envers les établissements de crédit	45 557 331	32 767 841
- Dont obligations locatives non courantes IFRS 16	11 038 908	10 081 759
Dettes fournisseurs	641 086 790	603 444 191
Autres passifs courants	97 085 955	85 785 226
Total dettes courantes	795 129 960	732 439 993
TOTAL PASSIF	943 405 817	886 820 280

4.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Groupe AFMA		
en MAD	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	258 770 230	243 691 127
Autres produits de l'activité	11 084	13 026
Produits des activités ordinaires	258 781 315	243 704 153
Achats consommés	(67 454 487)	(59 790 835)
Charges de personnel	(65 850 338)	(66 211 732)
Impôts et taxes	(2 741 458)	(2 388 302)
Autres produits et charges d'exploitation		
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	(16 926 806)	(15 563 770)
Charges des activités ordinaires	(152 973 090)	(143 954 638)
Résultat d'exploitation courant	105 808 225	99 749 515
Autres produits & charges d'exploitation non courants	(6 519 341)	(3 141 227)
Résultat d'exploitation	99 288 884	96 608 288
Coût de l'endettement net	(6 816 627)	(5 820 139)
Autres produits financiers		
Autres charges financières	454 692	108 658
Résultat financier	(6 361 935)	(5 711 481)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	92 926 949	90 896 808
Impôts sur les sociétés	(27 355 542)	(28 401 086)
Impôt différé	(3 098 159)	(1 050 031)
Résultat net des entreprises intégrées	62 473 248	61 445 690
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités poursuivies	62 473 248	61 445 690
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	62 473 248	61 445 690
Intérêts minoritaires	2 477 432	2 128 095
Résultat net - Part du Groupe	59 995 816	59 317 596
Résultat de base par action (En MAD)	60,00	59,32
Résultat dilué par action (En MAD)	60,00	59,32

4.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

GROUPE AFMA (en dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impôts	92 926 949	90 896 808
+/- Dotations nettes des provisions et pertes de valeur aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	14 952 958	13 788 389
+/- Perte nette/gain net sur cessions des actifs	409 480	(306 216)
Variations du BFR	2 557 561	(35 273 465)
Dividendes payés	(63 001 680)	(60 837 264)
= Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	47 845 269	8 268 252
Impôts sur les bénéfices payés	(29 239 603)	(27 603 188)
= Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	18 605 667	-19 334 936
Acquisitions de filiales et participations (net de trésorerie et équivalents de trésorerie acquis)	(400 000)	(5 300 000)
Acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(15 214 082)	(13 471 932)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(417)	91 434
Augmentation/Diminution nette des autres actifs financiers	(11 268)	(151 646)
Dividendes reçus (des sociétés contrôlées)	7 001 518	5 312 897
= Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(8 624 250)	(13 519 247)
Capital	400 000	4 050 000
Emissions de nouveaux emprunts	-	17 395 816
Remboursements d'emprunts long terme	(3 302 355)	(3 820 334)
Remboursements Passifs locatifs- IFRS 16	(10 440 887)	(9 608 207)
= Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	(13 343 242)	8 017 275
Incidence de variation de conversion	21 258	58 905
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(3 340 568)	(24 778 002)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	(16 056 963)	8 721 039
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	(19 397 531)	(16 056 963)

4.5 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE

Groupe AFMA / en dirhams	Capital	Reserves	Ecart de conversion	Résultat	Intérêts minoritaires	Résultat minoritaires	écart de conversion Minoritaires	Capitaux Propres consolidés	Capitaux propres part du groupe
Au 1er Janvier 2023	10 000 000	(23 534 467)	13 472	59 317 596	1 315 294	2 128 095	8 617	49 248 607	45 796 601
Variation nette de juste valeur									
des instruments financiers									
Total des produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres (écart de conversion des filiales étrangères)									
Dividendes distribués		(55 002 303)			(1 844 588)			(56 846 892)	(55 002 303)
Affectation du résultat 2022		59 317 596		(59 317 596)	2 128 095	(2 128 095)			
Résultat de l'exercice 2023				59 995 816		2 477 432		62 473 248	59 995 816
Ecart de conversion			30 673				(8 705)	21 968	30 673
Intégration nouvelles filiales									
Autres variations		14 842	6					14 848	14 848
Au 31 Décembre 2023	10 000 000	(19 204 333)	44 151	59 995 816	1 598 801	2 477 432	(88)	54 911 779	50 835 635

4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS

I- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe AFMA sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2023 telles que publiées à cette même date.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels 2022.

II- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

Aucun évènement significatif n'a été enregistré durant l'exercice.

III- PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles AFMA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. La notion de contrôle d'une entité est basée sur trois critères :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- L'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- Et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

Le contrôle exclusif est présumé pour les sociétés dans lesquelles AFMA SA détient plus de 50% des droits de vote.

Les titres des sociétés dans lesquelles AFMA exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque AFMA détient entre 20 et 50 % des droits de vote.

Toutes les sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale.

Les opérations réciproques des sociétés intégrées globalement ainsi que les pertes et profits internes sont éliminés en totalité dans les états financiers consolidés.

L'année 2023 a connue l'entrée en périmètre des deux filiales nouvellement créées AFMA Meknès et AFMA Dakhla.

IV- PRINCIPALES REGLES ET METHODES APPLICABLES**A-REGROUPEMENT D'ENTREPRISES -GOOD WILL**

Lors d'un regroupement d'entreprise, les actifs et les passifs de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise est comptabilisée en écart d'acquisition.

Le processus d'analyse de l'écart d'acquisition doit être finalisé dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Au-delà du délai de 12 mois, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

B-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles d'AFMA (essentiellement des logiciels) sont à durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur une durée de 5 à 7 ans. L'amortissement commence dès la mise en service de l'immobilisation.

C-IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de création.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire.

La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée

C-CONTRATS DE LOCATION : NOUVELLE NORME IFRS 16

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016, en remplacement de la norme IAS 17 « contrats de location ». Elle est entrée en application en 2019. Cette nouvelle norme a pour objet de :

- Apprécier l'incidence des contrats de location sur les états financiers
- Donner une image fidèle des opérations relatives aux contrats de location

Les principaux apports de cette nouvelle norme portent sur :

- La suppression du modèle dual de comptabilisation pour les preneurs (Location simple Vs Location financement)
- L'institution d'un modèle unique aboutissant à la
- Constatation d'un droit d'utilisation à l'actif en contre
- Partie d'une obligation locative au passif
- L'ajout des coûts initiaux liés à l'obtention du contrat de location à la valeur comptable de l'actif sous-jacent

- Lors de la comptabilisation d'un contrat de location, la norme IFRS 16 prévoit la distinction entre :
 - la partie loyer en rémunération du droit d'utilisation de l'actif selon IFRS16, avec création d'une dette de location au bilan ;
 - partie liée à une autre prestation de services comme une charge d'exploitation.

Mesure de transition

Le Groupe AFMA a retenu la méthode de rétroactivité partielle en évaluant l'actif comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis le début du contrat de location en utilisant le taux d'emprunt marginal à la date de la transition.

Durée

La durée retenue par le groupe AFMA est relatée comme suit et ce en fonction des types de contrat :

-5 ans pour les contrats de location longue durée

« Matériel de transport »

-21 ans pour les contrats de location des immeubles.

La durée de (21 ans) pour les contrats de location des constructions est retenue pour les considérations suivantes :

-Principalement, l'existence des contrats dont la durée de location écoulée entre l'année en cours et leur date de début est supérieure ou égale à 12 ans

-Le fait que le locataire dispose juridiquement d'un droit au bail lui permettant le renouvellement deson bail pour des périodes triennales (option de prolongation), ainsi que l'intention du locataire de poursuivre ses activités dans les mêmes locaux

Taux d'actualisation

Selon la norme IFRS 16, le taux d'actualisation est le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou à défaut le taux marginal d'endettement de la société AFMA.

Depuis 2020, les retraitements relatifs à cette norme ont été recalculés sur une base mensuelle et non annuelle.

D-NOUVELLE INTERPRETATION IFRIC 23

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise la manière dont les incertitudes liées aux impôts sur le résultat doivent être présentées dans les comptes annuels du groupe. Le Groupe AFMA a adopté les choix et les options normatives liées à cette interprétation. Le groupe AFMA n'a pas relevé d'incertitudes à la date d'arrêté des comptes 2023.

4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Entité	Activité	Pays	% de contrôle	Type contrôle	Méthode consolidation
AFMA SA	Courtage en assurance	Maroc	Mère	Mère	Mère
AFMA RABAT	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA MARRAKECH	Courtage en assurance	Maroc	99.87	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA TANGER	Courtage en assurance	Maroc	99.8	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA AGADIR	Courtage en assurance	Maroc	87.9	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA FES	Courtage en assurance	Maroc	99.93	Contrôle exclusif	Intégration globale
MCA	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA OUJDA	Courtage en assurance	Maroc	99	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA LAAYOUNE	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
CAM	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA AFRICA	Courtage en assurance	Maroc	99.6	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA KENITRA	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
SAFE ASSUR	Courtage en assurance	Maroc	51	Contrôle exclusif	Intégration globale
ASSURANCE AL FAHD	Courtage en assurance	Maroc	70	Contrôle exclusif	Intégration globale
ACR-AFMA	Courtage en assurance	Cote d'Ivoire	61	Contrôle exclusif	Intégration globale
JEAN BUSNOT MAROC	Courtage en assurance	Maroc	60	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA DAKHLA	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA MEKNES	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale

L'année 2023 a été marquée par l'entrée en périmètre de consolidation des filiales, nouvellement créées, AFMA Meknès et AFMA Dakhla.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs brutes et nettes des immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Rubrique	Ouverture	Acquisitions	Mouvement	Cessions	Ecart de change	Dotations de l'exercice	Clôture
Brevets et droits assimilés	10 101 485	5 762 172	336 528	(360 000)	(424)		15 840 184
Fonds commercial	1 500 000						1 500 000
Immos incorporelles diverses	234 864	1 334 676	(336 528)				1 233 012
Total Immobilisations incorporelles	11 836 349	7 096 848		(360 000)	(424)		18 572 772
Total Amt. Immobilisations incorporelles	(2 851 572)			360 000	58	(1 821 496)	(4 313 009)
Total Valeur Nette	8 984 777	7 096 848				(1 821 496)	14 259 763

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	Ouverture	Acquisitions	Cessions Retrait	Entrée de périmètre	Ecart de change	Dotations de l'exercice	Clôture
Constructions	118 637 500	-	-	-	(194 887)		118 442 613
Installations techniques, matériel & outillage	875 026	8 340	-	-	-		883 366
Immobilisations corporelles en cours	2 350 980	614 026	-	(1 677 345)	(1 539)		1 286 122
Autres immobilisations corporelles	85 088 745	10 645 860	(3 515 075)	2 089 940	(19 425)		94 290 045
Total Immobilisations corporelles	206 952 251	11 268 226	(3 515 075)	412 595	-215 851	-	214 902 147
Amortissement des constructions	(65 442 417)	-	-	-	2 986	(5 697 616)	(71 137 047)
Amortissement des inst tech, mat et outillage	(570 433)		-	-	-	(41 178)	(611 611)
Amortissement des autres immo. Corporelles	(55 762 393)	-	3 330 909	(1)	5 862	(7 298 076)	(59 723 699)
Total Amt. Immobilisations corporelles	(121 775 243)	-	3 330 909	(1)	8 848	(13 036 870)	(131 472 357)
Total Valeur Nette	85 177 009	11 268 226	(184 166)	412 594	(207 003)	(13 036 870)	83 429 790

4. DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS CORPORELS

Droits d'utilisations sur immobilisations corporelles	Ouverture	Acquisition de nouveau Droits d'utilisation IFRS 16	Cessions / Sortie de contrats de location	Entrée de périmètre	Ecart de change	Dotations de l'exercice	Clôture
Constructions	118 618 663				(194 887)		118 423 776
Autres immobilisations corporelles	37 617 658	3 150 992		412 595			41 181 245
Total droits d'utilisation sur immobilisations corporelles	156 236 321	3 150 992		412 595	(194 887)	-	159 605 021
Amt. des constructions	(65 435 823)				2 986	(5 695 734)	(71 128 571)
Amt. des autres immobilisations corporelles	(24 629 660)					(3 009 017)	(27 638 677)
Total Amt/dép. Immobilisations corporelles	(90 065 483)			427 336	(19 279)	(8 549 521)	(98 206 947)
Total Valeur Nette	66 170 838						61 398 074

5. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

En MAD	31/12/2023			01/12/2022
	A moins d'un an	A plus d'un an	Total	
Clients	666 272 028	-	666 272 028	620 958 132
Provision clients	(26 244 170)	-	(26 244 170)	(24 745 337)
Créances clients nettes	640 027 858	-	640 027 858	596 212 795
Acomptes fournisseurs	5 420 228	-	5 420 228	4 598 969
Créances fiscales	2 912 829	-	2 912 829	3 398 447
Créances sociales	421 071	-	421 071	373 092
Autres créances et régularisation	101 948 193	-	101 948 193	98 017 086
Provisions autres créances	(177 165)	-	(177 165)	(177 165)
Autres Créances Nets	110 525 155	-	110 525 155	106 210 429

6. Provisions

En MAD	Provisions pour litiges	Avantages accordés au personnel	Provisions pour risques et charges	Total
Au 01 janvier 2022		194 117	360 976	360 976
Augmentations		61 275	-	61 275
Ecart de change		12 950	-	12 950
Au 31 Décembre 2022		268 342	360 976	555 093
Augmentations		94 592		94 592
Ecart de change		(4 118)		(4 118)
Au 31 Décembre 2023		358 816	360 976	629 318
Dont à plus d'un an		358 816		358 816
Dont moins d'un an			360 976	360 976

7. DETTES FINANCIERES ET PASSIFS LOCATIFS

En MAD	2023			2022
	A moins d'un an	A plus d'un an	Total	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 495 689	18 361 799	24 857 488	27 462 174
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	611 184	1 887 872	2 499 056	1 770 645
Dettes de passifs locatifs – IFRS 16	11 038 908	74 413 115	85 452 023	91 228 097
Concours Bancaires courants et soldes créditeurs de banques	39 061 643	0	39 061 643	27 154 239
Total Dettes Financières	57 207 423	94 662 786	151 870 209	147 615 155

8. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

En MAD	2023	2022
Dettes Fournisseurs	641 086 790	603 444 191
Avances clients	56 835 152	48 069 258
Dettes Fiscales	8 701 386	9 149 132
Dettes Sociales	7 906 881	7 427 960
Autres dettes et comptes de régularisation	23 642 536	20 444 308
Dettes Fournisseurs et Autres Créiteurs	738 172 744	688 534 849

9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En MAD	2023	2022
Chèques et Valeurs à encaisser		30 737
Banques (soldes débiteurs)	18 919 039	9 564 833
Fonds de caisse	79 226	62 468
Equivalents de trésorerie TVP	665 846	1 439 238
Trésorerie et équivalent de trésorerie	19 664 112	11 097 276
Banques (Solde créditeurs)	38 825 543	26 963 014
Intérêt courus non échus à payer	236 100	191 225
Trésorerie passif (soldes créditeurs de banques)	39 061 643	27 154 239
Trésorerie nette	(19 397 531)	(16 056 963)

10. ACHATS

En MAD	2023	2022
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	31 822 594	28 616 758
Locations et charges locatives	1 452 910	1 274 473
Déplacements, missions et réceptions	9 062 248	8 903 893
Achats de Travaux, études et services	8 906 022	6 144 525
Achats de matières et fournitures consommables	2 517 234	2 394 904
Reste du poste	13 693 479	12 456 282
Total	67 454 487	59 790 835

11. IMPOTS SUR LES RESULTATS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé.

Les impôts différés actifs sont des produits d'impôts futurs et correspondent à une différence temporaire génératrice d'économie d'impôt dans le futur.

Les impôts différés passifs sont liés à des retraitements de consolidation générateurs de charge d'impôt dans le futur.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les soldes de l'impôt différé (actif et passif) ont été recalculés pour tenir compte de la baisse graduelle de l'impôt sur les sociétés qui devra passer de 31% (en 2022) à 20% en 2026.

12. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

En MAD	2023	2022	Variation
Salaires et traitements	53 144 746	53 332 966	-0,40%
Autres charges sociales	11 915 456	12 278 232	-3,00%
Reste du poste des charges de personnel	790 137	600 534	31,60%
Charges de Personnel	65 850 338	66 211 732	-0,50%
Effectif moyen	380	355	+7%

13. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

En MAD	2023	2022
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 811 107	978 656
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles	4 386 763	4 679 317
Dotation droits d'utilisation IFRS 16	9 179 766	8 069 140
Dotations nettes aux provisions de l'actif circulant	1 454 578	1 775 382
Dotations nettes aux autres dépréciations sur actifs		
Autres Dotations nettes aux amortissements, Provisions, et Dépréciations	94 592	61 274
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	16 926 806	15 563 770

14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'a d'incidence significative sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.





5

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

5.2 BILAN	66
5.3 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	68
5.4 ETAT DES SOLDES DE GESTION	69
5.5 TABLEAU DE FINANCEMENT	70
5.6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	71

5.1 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BDO Audit, Tax & Advisory 23, Rue Lemtouni, Oual 20410 - Casablanca, Maroc mazars Aria Business Center Boulevard Abdelhak Cherif Casablanca, Maroc Aux Actionnaires de la société AFMA S.A. 22, Boulevard Moulay Youssef Casablanca, Maroc RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023 AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE Opinion Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AFMA S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 69 687 053 MAD dont un bénéfice net de 57 839 037 MAD. Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AFMA S.A. au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc. Fondement de l'opinion Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Questions clés de l'audit Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.	BDO Audit, Tax & Advisory mazars <table border="1"> <thead> <tr> <th>Question clé de l'audit</th><th>Notre réponse</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Evaluation des titres de participation</td><td> Au 31 décembre 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition pour une valeur nette comptable de 79.676 KMAD, soit 11% du total actif. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et provisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est constatée si la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur valeur nette comptable. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues. </td></tr> </tbody> </table> Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation. Nos travaux ont consisté notamment à : - Appréier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, si l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ; - Analyser les projections de flux de trésorerie retenues, au regard des dernières prévisions d'exploitation établies par la direction et soumises à l'approbation des organes de gouvernance ; - Comparer les données utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des participations réalisés par la direction avec les données source par entité ; - Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société. Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou	Question clé de l'audit	Notre réponse	Evaluation des titres de participation	Au 31 décembre 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition pour une valeur nette comptable de 79.676 KMAD, soit 11% du total actif. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et provisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est constatée si la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur valeur nette comptable. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.
Question clé de l'audit	Notre réponse				
Evaluation des titres de participation	Au 31 décembre 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition pour une valeur nette comptable de 79.676 KMAD, soit 11% du total actif. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et provisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est constatée si la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur valeur nette comptable. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.				
BDO Audit, Tax & Advisory mazars d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre : - Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; - Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ; - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ; - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ; - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.	BDO Audit, Tax & Advisory mazars Vérifications et informations spécifiques Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société. Conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2023, la société AFMA S.A. a procédé à la création de deux nouvelles filiales de courtage en assurance, AFMA DAKHLA et AFMA MEKNES, dont elle détient 100% des capitaux sociaux pour un montant total de 400 KMAD. Casablanca, le 29 avril 2024 Les Commissaires aux Comptes BDO Audit Tax & Advisory S.A. BDO S.A. Audit, Tax & Advisory 23, Rue Lemtouni - Oual / Casablanca Tél : +212 39 30 30 00 00 Tél : +212 39 30 30 00 00 Tél : +212 39 30 30 00 00 Mostafa FRAIHA Associé Mazars Audit et Conseil Mazars Audit et Conseil REVUEUR KOUROUBA - 1^{ER} ETAGE CASABLANCA - MAROC Tél : +212 522 455 455 www.mazars.ma Taha FERDAOUS Associé				

5.2 BILAN

BILAN ACTIF					
En MAD		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amortissements provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATION EN NON-VALEUR (A)	10 712 475,63	7 907 864,53	2 804 611,10	3 701 164,30
	* Frais préliminaires				
	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 712 475,63	7 907 864,53	2 804 611,10	3 701 164,30
	* Primes de remboursements des obligations				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	13 406 267,45	3 613 358,65	9 792 908,80	5 425 358,77
	* Immobilisations en recherche et développement				
	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	12 173 254,77	3 613 358,65	8 559 896,12	5 425 358,77
	* Fonds commercial				
	* Autres immobilisations	1 233 012,68		1 233 012,68	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	43 561 287,10	25 225 945,92	18 335 341,18	16 242 817,45
	* Terrains				
	* Constructions				
	* Installations techniques, matériel et outillage	430 200,00	385 750,00	44 450,00	46 010,00
	* Matériel de transport	474 922,54	242 417,54	232 505,00	546 616,70
	* Mobilier matériel bureau et aménagements divers	41 370 041,59	24 597 778,38	16 772 263,21	13 415 951,17
	* Autres Immobilis, corporelles				
	* Immobilis, corporelles en cours	1 286 122,97		1 286 122,97	2 234 239,58
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	79 830 407,24		79 830 407,24	79 414 924,04
	* Prêts immobiliers				
	* Autres créances financières	154 684,45		154 684,45	139 201,25
	* Titres de participation	79 675 722,79		79 675 722,79	79 275 722,79
	* Autres titres immobilisés				
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)				
	* Diminution des créances immobilisées				
	* Augmentation des dettes financières				
	Total I (A+B+C+D+E)	147 510 437,42	36 747 169,10	110 763 268,32	104 784 264,56
ACTIF CIRCULANT	STOCKS (F)				
	* Marchandises				
	* Matières et fournitures consommables				
	* Produits en cours				
	* Produits intermédiaires et produits résiduels				
	* Produits finis				
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	601 536 056,81	17 978 850,71	583 557 206,10	546 718 266,87
	* Fourniss. Débiteurs, avances et acomptes	3 837 655,22	177 165,32	3 660 489,90	3 468 130,01
	* Client et comptes rattachés	492 537 838,28	17 801 685,39	474 736 152,89	446 214 212,50
	* Personnel	295 904,34		295 904,34	302 069,33
	* Etat	1 042 598,65		1 042 598,65	916 838,71
	* Comptes d'associés				
	* Autres Débiteurs	102 665 394,59		102 665 394,59	94 965 933,38
	* Comptes de régularisation Actif	1 156 665,73		1 156 665,73	851 082,94
	TITRES & VALEUR DE PLACEMENT (H)	82 402,20		82 402,20	
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)				
	Eléments circulants)				
	Total II (F+G+H+I)	601 618 459,01	17 978 850,71	583 639 608,30	546 718 266,87
TRESO	TRESORERIE- ACTIF	5 941 332,75		5 941 332,75	3 691 106,23
	Chèques et valeurs à encaisser	210 578,56		210 578,56	
	Banques, T.G et C.C.P	5 724 175,05		5 724 175,05	3 686 322,91
	Caisses, Régies d'avance et accreditifs	6 579,14		6 579,14	4 783,32
	Total III	5 941 332,75		5 941 332,75	3 691 106,23
TOTAL GENERAL I + II + III		755 070 229,18	54 726 019,81	700 344 209,37	655 193 637,66

BILAN PASSIF

En MAD		31/12/2023	31/12/2022
F I N A N C E M E N T	CAPITAUX PROPRES		
	* Capital social ou personnel (1) moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé.....	10 000 000,00	10 000 000,00
	dont versé		
	* Primes d'émission, de fusion d'apport		
	* Ecart de réévaluation		
	* Réserves légales	1 000 000,00	1 000 000,00
	* Réserves diverses		
	* Reports à nouveau (2)	48 015,96	464 703,09
	* Résultats nets en instances d'affectation (2)		
	* Résultat net de l'exercice (2)	57 839 036,82	54 583 312,87
Total des capitaux propres (A)		68 887 052,79	66 048 015,96
E R M A N E N T	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	800 000,00	
	* Subventions d'investissement		
	* Provisions réglementées	800 000,00	
	DETTE DE FINANCEMENTS (C)	21 852 929,93	25 155 284,57
	* Emprunts obligataires		
	* Autres dettes de financements	21 852 929,93	25 155 284,57
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
	* Provisions pour risques		
	* Provisions pour charges		
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
P A S S I F	* Augmentation des créances immobilisées		
	* Diminution des dettes de financements		
	Total I (A+B+C+D+E)	91 539 982,72	91 203 300,53
	DETTE DU PASSIF CIRCULANT (F)	581 736 239,72	542 408 307,69
	* Fournisseurs et comptes rattachés	468 916 391,76	443 041 474,87
	* Clients créditeurs avances et acomptes	44 267 746,62	38 724 388,20
	* Personnel	3 560 278,31	2 920 827,51
	* Organismes sociaux	2 720 200,93	2 981 556,92
	* Etat	6 472 341,46	6 133 497,30
	* Comptes d'associés		
I R C U T S	* Autres Créanciers	54 829 651,54	48 313 646,57
	* Comptes de régularisation Passif	969 629,10	292 916,32
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	208 996,62	208 996,62
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)		
	Total II (F+G+H)	581 945 236,34	542 617 304,31
	TRESORERIE - PASSIF	26 858 990,31	21 373 032,82
	* Crédits d'escompte		
	* Crédits de trésorerie		
	* Banques (soldes créditeurs)	26 858 990,31	21 373 032,82
	Total III	26 858 990,31	21 373 032,82
TOTAL GENERAL I+II+III		700 344 209,37	655 193 637,66

5.3 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES						
		En MAD NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
			Propres à L'exercice 1	Concernant les exe précédents 2		
E X P L I T A T I O N	I	PRODUITS D'EXPLOITATION * Ventes de marchandises (en l'Etat) * Ventes de biens et services produits	215 365 348,43		215 365 348,43	204 434 227,30
		Chiffre d'affaires	215 365 348,43		215 365 348,43	204 434 227,30
		* Variation stocks de produits (+) (1) * Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même * Subventions d'exploitation * Autres produits d'exploitation * Reprises expl. : transferts de charges	258 191,52 1 787 076,00		258 191,52 1 787 076,00	228 591,74 1 665 501,32
		TOTAL I	217 410 615,95		217 410 615,95	206 328 320,36
	II	CHARGES D'EXPLOITATION * Achats revendus (2) de marchandises * Achats consommés (2) de matière et fournitures * Autres charges externes * Impôts et taxes * Charges de personnel * Autres charges d'exploitation * dotations d'exploitation	10 469 209,89 62 597 645,69 1 989 309,77 52 062 723,71 500 000,00 9 440 560,77		10 469 209,89 62 597 645,69 1 989 309,77 52 062 723,71 500 000,00 9 440 560,77	7 765 426,97 56 769 708,81 1 863 845,38 53 196 426,63 500 000,00 9 064 955,57
		TOTAL II	137 059 449,83		137 059 449,83	129 160 363,36
	III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			80 351 166,12	77 167 957,00
	IV	PRODUITS FINANCIERS * Produits des titres de participation et autres titres immobilisés * Gains de change * Intérêts et autres produits financiers * Reprises financières, transferts de charges	7 001 518,00 2 532 527,23		7 001 518,00 2 532 527,23	5 312 896,67 9 708,82 1 792 798,07
		TOTAL IV	9 534 045,23		9 534 045,23	7 115 403,56
	V	CHARGES FINANCIERES * Charges d'intérêts * Pertes de change * Autres charges financières * dotations financières	3 525 885,38 28 298,36		3 525 885,38 28 298,36	2 205 020,25 32 016,29
F I N A N C E M E N T		TOTAL V	3 554 183,74		3 554 183,74	2 237 036,54
	VI	RESULTAT FINANCIER (IV - V)			5 979 861,49	4 878 367,02
	VII	RESULTAT COURANT (III + VI)			86 331 027,61	82 046 324,02
	VII	RESULTAT COURANT (reports)			86 331 027,61	82 046 324,02
	VIII	PRODUIT NON COURANTS * Produits des cessions d'immobilisation * Subventions d'équilibre * Reprise sur subventions d'investissement * Autres produits non courants * Reprises non courantes : transferts de charges	5 000,00 29 288,82		5 000,00 29 288,82	48 200,00 1 035 546,90
		TOTAL VIII	34 288,82		34 288,82	1 083 746,90
	IX	CHARGES NON COURANTS * Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées * Subventions accordées * Autres charges non courantes * Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	184 166,70 4 822 437,91 800 000,00	15 000,00	184 166,70 4 837 437,91 800 000,00	4 246 261,05
		TOTAL IX	5 806 604,61	15 000,00	5 821 604,61	4 246 261,05
	X	RESULTAT NON COURANT(VIII-IX)			-5 787 315,79	-3 162 514,15
	XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)			80 543 711,82	78 883 809,87
N O N C O U R A N T	XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	22 704 675,00		22 704 675,00	24 300 497,00
	XIII	RESULTAT NET (XI - XII)			57 839 036,82	54 583 312,87
	XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			226 978 950,00	214 527 470,82
	XV	TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			169 139 913,18	159 944 157,95
	XVI	RESULTAT NET			57 839 036,82	54 583 312,87

5.4 ETAT DES SOLDES DE GESTION

I- COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En MAD			31/12/2023	31/12/2022
	1	Ventes de marchandises (en l'état)		
	2	- Achats revendus de marchandises		
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT		
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	215 365 348,43	204 434 227,30
	3	* Ventes de biens et services produits	215 365 348,43	204 434 227,26
	4	* Variation stocks de produits		
	5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE :(6+7)	73 066 855,58	64 535 135,78
	6	*Achat consommés de matières et fournitures	10 469 209,89	7 765 426,97
	7	* Autres charges externes	62 597 645,69	56 769 708,81
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	142 298 492,85	139 899 091,48
V	8	+ Subventions d'exploitations		
	9	- Impôts et taxes	1 989 309,77	1 863 845,38
	10	- Charges de personnel	52 062 723,71	53 196 426,63
	=	EXEDENT BRUT DE L'EXPLOITANT (EBE)	88 246 459,37	84 838 819,51
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
	11	+ Autres produits d'exploitations	258 191,52	228 591,74
	12	- Autres charges d'exploitations	500 000,00	500 000,00
	13	+ Reprise d'exploitations	1 787 076,00	1 665 501,32
	14	- Dotations d'exploitations	9 440 560,77	9 064 955,57
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	80 351 166,12	77 167 957,00
VII	+	RESULTAT FINANCIER	5 979 861,49	4 878 367,02
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	86 331 027,61	82 046 324,02
IX	+	RESULTAT NON COURANT	-5 787 315,79	-3 162 514,15
	15	- Impôts sur les résultats	22 704 675,00	24 300 497,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	57 839 036,82	54 583 312,87

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

En MAD			31/12/2023	31/12/2022
	1	Résultat net de l'exercice	57 839 036,82	54 583 312,87
		* Bénéfice +	57 839 036,82	54 583 312,87
		* Perte -		
	2	+ Dotations d'exploitations (1)	6 847 457,03	6 488 884,57
	3	+ Dotations financières (1)		
	4	+ Dotations non courantes (1)	800 000,00	
	5	- Reprises d'exploitations (2)		
	6	- Reprises Financières (2)		
	7	- Reprises non courants (2) (3)		
	8	- Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	48 200,00
	9	+ Valeurs nettes d'amort. des immob.cédées	184 166,70	
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	65 665 660,55	61 023 997,40
	10	- Distributions de bénéfices	55 000 000,00	54 000 000,00
II		AUTOFINANCEMENT	10 665 660,55	7 023 997,40

5.5 TABLEAU DE FINANCEMENT

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

MASSES	VARIATION A-B			
	EXERCICE N	EXERCICE N-1	Emplois C	Ressources D
1 Financement permanent	91 539 982,72	91 203 300,53		336 682,19
2 Moins actif immobilisé	110 763 268,32	104 784 264,56	5 979 003,76	
3 = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)	-19 223 285,60	-13 580 964,03	5 642 321,57	
4 Actif circulant	583 639 608,30	546 718 266,87	36 921 341,43	
5 Moins Passif circulant	581 945 236,34	542 617 304,31		39 327 932,03
6 = BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (B)	1 694 371,96	4 100 962,56		2 406 590,60
7 TRÉSORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) (A-B)	-20 917 657,56	-17 681 926,59		3 235 730,97

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

RUBRIQUE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
* AUTOFINANCEMENT (A)		10 665 660,55		7 023 997,44
* Capacité d'autofinancement		65 665 660,55		61 023 997,44
- Distributions de bénéfices		55 000 000,00		54 000 000,00
* CESSIONS ET REDUCTIONS				
D'IMMOBILISATIONS (B)		5 000,00		48 200,00
* Cessions d'immobilisations incorporelles		0,00		0,00
* Cessions d'immobilisations corporelles		5 000,00		48 200,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupérations sur créances immobilisées				
* AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)				
* Augmentations de capital, apports				
* Subvention d'investissement				
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		2 000 000,00		17 153 634,44
(nettes de primes de remboursement)		2 000 000,00		17 153 634,44
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		12 670 660,55		24 225 831,88
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS	12 010 627,48	0,00	13 140 904,00	
D'IMMOBILISATIONS (E)				
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5 685 340,68		2 245 448,36	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 909 803,60		7 531 455,64	
* Acquisitions d'immobilisations financières	400 000,00		3 300 000,00	
* Augmentation des créances immobilisées	15 483,20		64 000,00	
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	5 302 354,64		3 820 333,91	
* EMPLOIS EN NON-VALEURS (H)	1 000 000,00			
TOTAL II. EMPLOIS STABLES	18 312 982,12		16 961 237,91	
(E+F+G+H)				
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	0,00	2 406 590,60	27 238 491,97	
IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE		3 235 730,97		19 973 898,00
TOTAL GENERAL	18 312 982,12	18 312 982,12	44 199 729,88	44 199 729,88

5.6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<i>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</i>	NEANT	
<i>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</i>	NEANT	
<i>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</i>	NEANT	

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
	NEANT	

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EX	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Prod par l'entrée pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	9 712 475,6	1 000 000,0						10 712 475,6
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	9 712 475,6	1 000 000,0						10 712 475,6
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 080 926,8	5 959 420,7			0,0	360 000,0	274 080,0	13 406 267,5
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	8 080 926,8	5 959 420,7				360 000,0	274 080,0	13 406 267,5
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 166 559,9	7 471 946,7			259 708,8	3 255 367,6	1 562 143,1	43 561 287,1
* Terrains								
* Constructions								
* Installations techniques, matériel et outillage	430 200,0							430 200,0
* Matériel de transport	779 822,5	35 100,0				340 000,0		474 922,5
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	37 722 297,8	6 822 820,2			259 708,8	2 915 367,6		41 370 041,6
* Autres immobilisations corporelles Informatique		196 426,5						196 426,5
* Immobilisations corporelles	2 234 239,6	417 600,0					1 562 143,1	1 089 696,5
TOTAL GENERAL	58 959 962,3	14 431 367,4			259 708,8	3 615 367,6	1 836 223,1	67 680 030,2

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissement fin exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	6 011 311,33	1 896 553,20		7 907 864,53
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	6 011 311,33	1 896 553,20		7 907 864,53
* Primes de remboursement obligations				
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 655 568,00	1 317 790,65	360 000,00	3 613 358,65
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	2 655 568,00	1 317 790,65	360 000,00	3 613 358,65
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 923 742,44	3 633 113,18	3 330 909,70	25 225 945,92
* Terrains				
* Constructions				
* Installations techniques, matériel et outillage	384 190,00	1 560,00		385 750,00
* Matériel de transport	233 205,84	165 045,00	155 833,30	242 417,54
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	24 306 346,60	3 466 508,18	3 175 076,40	24 597 778,38
* Autres immobilisations corporelles Informatique				
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GENERAL	33 590 621,77	6 847 457,03	3 690 909,70	36 747 169,10

TABLEAU DES DETTES

Dettes	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES			
	TOTAL AU	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DETTES DE FINANCEMENT								
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	21 852 929,9	18 550 575,3	3 302 354,6					
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	581 736 239,7	241 416 968,8	340 319 270,9		9 146 046,6	6 472 341,5	46 054 348,2	3 678 035,7
- Fournisseurs et comptes rattachés	468 916 391,8	180 954 393,3	287 961 998,5				1 732 932,1	3 678 035,7
- Clients créditeurs, avances et acomptes	44 267 746,6	35 099 203,6	9 168 543,1					
- Personnel	3 560 278,3	79 290,5	3 480 987,8					
- Organismes sociaux	2 720 200,9	427 504,0	2 292 697,0					
- Etat	6 472 341,5	3 739 338,8	2 733 002,7			6 472 341,5		
- Comptes d'associés								
- Autres créanciers	54 829 651,5	21 015 547,7	33 814 103,8		9 146 046,6		44 321 416,1	
- Comptes de régularisation - Passif	969 629,1	101 691,0	867 938,1					

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée au
- Sûretés données	-	NEANT			0,00
- Sûretés reçues		NEANT			0,00

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nom, prénom ou ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent 3	Exercice actuel 4		Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8
STE TENOR FINANCES	22, BOULEVARD MY YOUSSEF	394 760	394 760	10	3 947 600		3 947 600
MR FARID BENSAID	28, RUE ABOUHASSANEL MARINI-CASA	10	10	10	100		100
TENOR GROUP	22, BOULEVARD MY YOUSSEF	55 260	34 761	10	347 610		347 610
TENOR INTERNATIONAL	4, RUE DE MARIVAUX 75002 PARIS	49 550	500	10	5 000		5 000
TENOR ASSURANCE	22, BOULAVARD MY YOUSSEF	25 600	25 600	10	256 000		256 000
CIMR	100, BD ABDELMOUMEN CASABLANCA	116 295	116 295	10	1 162 950		1 162 950
FIPAR-HOLDING	PLACE MY ELHASSANE XPIETRIIMM CDG RABAT	100 000	100 000	10	1 000 000		1 000 000
FLOTTANT EN BOURSE		258 505	328 054	10	3 280 540		3 280 540
TENOR MANAGEMENT	22 BD MOOLAY YOUSSEF	10	10	10	100		100
CAPITAL UNION	63 BOULEVARD MY YOUSSEF CASA	10	10	10	100		100
TOTAL		1 000 000	1 000 000		10 000 000		10 000 000

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N
. SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
. Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	59 862 285,61	62 346 851,66	66 082 441,68
. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	191 686 362,13	204 434 227,30	215 365 348,43
2. Résultat avant impôts	76 858 663,55	78 883 809,87	80 543 711,82
3. Impôts sur les résultats	23 205 081,00	24 300 497,00	22 704 675,00
4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent	47 000 000,00	54 000 000,00	55 000 000,00
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	53 653 582,55	54 583 312,87	57 839 036,82
. RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
. Résultat net par action ou part sociale de l'exercice	53,65	54,58	57,84
. Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent	47,00	54,00	55,00
. PERSONNEL			
. Montant des salaires bruts de l'exercice	49 518 349,24	53 196 426,63	52 062 723,71
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	291	294	327

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

Date de clôture : (1)	31/12/2023
Date d'établissement des états de synthèse : (2)	08/04/2024

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indication des événements
	Favorables : néant Défavorables : néant





6

**RAPPORT SPECIAL DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES
CONVENTIONS
REGLEMENTÉES**

AFMA S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Avril 2024

Aux Actionnaires de la Société
AFMA S.A.
22, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca, MarocRAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les lois ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des Informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions conclues au cours de l'exercice

1.1 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Kénitra

- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration d'AFMA SA et co-gérant d'AFMA Kénitra.
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 223 KMAD.

1.2 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Laayoune

- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration d'AFMA SA et gérant d'AFMA Laayoune.
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération

correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.

- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 248 KMAD.

1.3 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Meknès

- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration d'AFMA SA et gérant d'AFMA Meknès.
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 216 KMAD.

1.4 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Meknès

- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration d'AFMA SA et gérant d'AFMA Meknès.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à AFMA Meknès, objet de la rémunération : 100 KMAD au titre de l'exercice 2023.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2023 : Néant.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2023 : 0,3 KMAD.

1.5 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et ASSURANCE AL FAHD

- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration d'AFMA SA et co-gérant d'ASSURANCE AL FAHD.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montant avancé par ASSURANCE AL FAHD à AFMA SA, objet de la rémunération : 2.800 KMAD au titre de l'exercice 2023.
- Montant des remboursements effectués au cours de l'exercice 2023 : 1.800 KMAD.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice 2023 : 10 KMAD.

2 Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1 Convention de frais de gestion entre AFMA SA et Ténor Group

- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Group.
- Nature et objet de la convention : Ténor Group assure à AFMA SA une assistance en matières juridique, fiscale, contrôle de gestion et communication. En contrepartie de sa prestation, Ténor group perçoit une rémunération calculée sur la base de 2,4% du chiffre d'affaires H.T.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 6.421 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.

2.2 Convention de prestation de service – SCAN – entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Prestation de service – SCAN –.
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2023 : 2.500 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.3 Convention de prestation de service – H24 – entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : prestation de prise en charges des appels dans le cadre de H24.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 547 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 mars 2016.

2.4 Convention de prestation de service – CRC – entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Prestation de service – CRC –.
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2023 : 216 KMAD.

2.5 Convention de prestation de service – IT – entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Prestation de service – IT –.
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2023 : 2.674 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

2.6 Convention de développement informatique entre AFMA SA et Accolade

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade.
- Nature et objet de la convention : Développement informatique effectué par Accolade pour le compte d'AFMA SA.
- Montant comptabilisé en immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 2.915 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

2.7 Convention relative à la prestation de support entre AFMA SA et ACR

- Personnes concernées : ACR filiale indirecte d'AFMA SA.
- Nature et objet de la convention : AFMA SA assure à ACR des prestations de support (finances, R.H et S.I.). En contrepartie de sa prestation, AFMA SA perçoit une rémunération calculée sur la base de 2% du chiffre d'affaires HT ;
- Produits comptabilisés au cours de l'exercice 2023 : 138 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2022.

4

2.8 Convention de Facility Management conclue entre AFMA SA et Thais

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Thais.
- Nature et objet de la convention : Réalisation par la société Thais de prestations de Facility Management portant sur la conduite de l'exploitation technique et le pilotage des services des parties communes et privatives des immeubles situés au 8, Rue Mikhael Noualima et au 22, Boulevard Moulay Youssef ;
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 1.817 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

2.9 Convention de location du siège social par Ténor Immobilier à AFMA SA

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location de l'immeuble situé au 22 boulevard Moulay Youssef servant à AFMA de siège social et se composant de quatre plateaux de bureaux d'une superficie totale de 2 882 mètres carrés. Le loyer est accordé moyennant un prix de 163,35 MAD par m² et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 6.525 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 octobre 2007.

2.10 Convention de location entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location de la totalité de l'immeuble situé au 8, Rue Mikhael Noualima à l'exception du premier étage. Le loyer est accordé moyennant un prix de 155,36 MAD TTC par m² et par mois. Ce bail a fait l'objet d'une extension de 218 m² à partir du deuxième semestre de l'exercice 2016 puis d'une nouvelle extension de 85 m² à partir de janvier 2019 portant la superficie occupée à 930 m².
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 1.907 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

5

- Date d'autorisation de l'avenant au contrat de bail initial : l'avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2015.

2.11 Convention de location entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location d'un bureau annexe au siège social d'une superficie de 20 mètres carrés situé au 22 boulevard Moulay Youssef, moyennant un loyer mensuel de 3,7 KMAD.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 45 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 janvier 2014.

2.12 Convention de location entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location d'un bureau annexe au siège social situé au 22 boulevard Moulay Youssef, moyennant un loyer mensuel de 7 KMAD.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 86 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2021.

2.13 Convention de location entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location d'un plateau de bureau au boulevard Hassan 1^{er}, moyennant un loyer mensuel au mètre carré de 120 MAD.
- Cette convention n'a pas produit d'effets sur les comptes de l'exercice 2023.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2022.

2.14 Convention de location d'un logement de fonction par Mme BENQEDDI à M. Farid BENSIAID

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA.

6

- Nature et objet de la convention : Location d'un logement de fonction au profit de M. Farid BENSIAID moyennant un loyer mensuel de 54.450 MAD.

- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 653 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

2.15 Convention de location entre AFMA SA et JBM

- Personnes concernées : JBM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Sous-location d'un bureau de 30 m² situé au 3^{ème} étage de l'immeuble ROSALIDE au 22 boulevard Moulay Youssef, Casablanca, moyennant un loyer mensuel de 10 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2023 : 120 KMAD.

2.16 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Agadir

- Personnes concernées : AFMA Agadir (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 0,04 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 3.232 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

2.17 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Rabat

- Personnes concernées : AFMA Rabat (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 1.015 KMAD.

7

- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

2.18 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Oujda

- Personnes concernées : AFMA Oujda (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2015.

2.19 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Fès

- Personnes concernées : AFMA Fès (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 1.548 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.20 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et MCA

- Personnes concernées : MCA (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 0,04 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant.

8

- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.21 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Marrakech

- Personnes concernées : AFMA Marrakech (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 795 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.22 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Tanger

- Personnes concernées : AFMA Tanger (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 1.280 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.23 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et CAM

- Personnes concernées : CAM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant KMAD.

9

- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 mars 2019.

2.24 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et Safeassur

- Personnes concernées : Safeassur (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 2.605 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 917 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par les Conseils d'Administration du 20 mars 2020 puis du 29 mars 2021.

2.25 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et JBM

- Personnes concernées : JBM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 83 KMAD.

2.26 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et ses filiales (convention écrite)

- Sociétés concernées : AFMA Fès, AFMA Marrakech, AFMA Tanger, AFMA Rabat, AFMA Agadir, MCA, CAM, AFMA Oujda et AFMA Laayoune.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012, puis en date du 16 mars 2018 pour les filiales AFMA Laayoune et AFMA Oujda.
- Montants des avances objets des rémunérations reçues par AFMA SA de ses filiales au cours de l'exercice 2023 :
 - AFMA Fès : 1.310 KMAD au titre des exercices antérieurs et 4.700 KMAD au titre de l'exercice 2023, remboursée à hauteur de 2.500 KMAD au cours de l'exercice 2023 ;

10

- AFMA Marrakech : 1.200 KMAD au titre des exercices antérieurs et 980 KMAD au titre de l'exercice 2023, remboursée à hauteur de 1.280 KMAD au cours de l'exercice 2023 ;

- AFMA Tanger : Néant ;

- AFMA Rabat : 1.300 KMAD au titre de l'exercice 2023, remboursée à hauteur de 290 KMAD au cours de l'exercice 2023 par compensation avec une dette de trésorerie ;

- AFMA Agadir : Néant ;

- MCA : Néant ;

- CAM : Néant ;

- AFMA Oujda : 364 KMAD au titre des exercices antérieurs et 300 KMAD au titre de l'exercice 2023. Aucun remboursement reçu au cours de l'exercice 2023 ;

- AFMA Laayoune : 1.235 KMAD au titre des exercices antérieurs et 220 KMAD au titre de l'exercice 2023. Aucun remboursement reçu au cours de l'exercice 2023.

- Montants des avances objets des rémunérations accordées par AFMA SA à ses filiales au cours de l'exercice 2023 :

- AFMA Fès : Néant ;

- AFMA Marrakech : Néant ;

- AFMA Tanger : 16.700 KMAD au titre de l'exercice 2023, remboursée à hauteur de 13.200 KMAD au cours de l'exercice 2023 dont une créance de 800 KMAD provenant des exercices antérieurs compensée ;

- AFMA Rabat : 890 KMAD au titre des exercices antérieurs et 300 KMAD au titre de l'exercice 2023, remboursée à hauteur de 900 KMAD au cours de l'exercice 2023. Le reliquat de 290 KMAD a été imputé sur les nouvelles créances de trésorerie ;

- AFMA Agadir : 13.510 KMAD au titre des exercices antérieurs et 15.000 KMAD au titre de l'exercice 2023, remboursée à hauteur de 14.900 KMAD au cours de l'exercice 2023 ;

- MCA : 195 KMAD au titre des exercices antérieurs et 20.695 KMAD au titre de l'exercice 2023, remboursée à hauteur de 18.695 KMAD au cours de l'exercice 2023 ;

- CAM : 11.830 KMAD au titre des exercices antérieurs et 17.300 KMAD au titre de l'exercice 2023, remboursée à hauteur de 18.100 KMAD au cours de l'exercice 2023 ;

- AFMA Oujda : Néant ;

- AFMA Laayoune : Néant.

11

- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 par AFMA SA :
 - AFMA Fès : Néant ;
 - AFMA Marrakech : Néant ;
 - AFMA Tanger : 96 KMAD ;
 - AFMA Rabat : 6 KMAD ;
 - AFMA Agadir : 579 KMAD ;
 - MCA : 57 KMAD ;
 - CAM : 453 KMAD ;
 - AFMA Oujda : Néant ;
 - AFMA Laayoune : Néant.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 par AFMA SA :
 - AFMA Fès : 115 KMAD ;
 - AFMA Marrakech : 29 KMAD ;
 - AFMA Tanger : Néant ;
 - AFMA Rabat : 24 KMAD ;
 - AFMA Agadir : Néant ;
 - MCA : Néant ;
 - CAM : Néant ;
 - AFMA Oujda : 23 KMAD ;
 - AFMA Laayoune : 60 KMAD.

2.27 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Kenitra

- Personnes concernées : AFMA Kenitra (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.

12

- Montants avancés par AFMA SA à AFMA Kenitra : 40 KMAD au titre des exercices antérieurs et 1.380 KMAD au titre de l'exercice 2023. Aucun remboursement reçu au cours de l'exercice 2023.
- Montants avancés par AFMA Kenitra à AFMA SA : 200 KMAD au titre des exercices antérieurs et 250 KMAD au titre de l'exercice 2023, remboursé totalement au cours de l'exercice 2023.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 16 KMAD.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 2 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.28 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Safeassur

- Personnes concernées : Safeassur (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montant avancé par Safeassur à AFMA au cours de l'exercice 2023 : 5.400 KMAD.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2023 : 4.800 KMAD.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 38 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

2.29 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Africa

- Personnes concernées : AFMA Africa (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à AFMA Africa objet de la rémunération : 853 KMAD au titre des exercices antérieurs et 1.670 au titre de l'exercice 2023, remboursés à hauteur de 700 KMAD au cours de l'exercice 2023.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2023 : 76 KMAD.

2.30 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et JBM

- Personnes concernées : JBM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.

13

- Montants avancés par JBM à AFMA SA objet de la rémunération : 3.600 KMAD au titre des exercices antérieurs et 1.200 au titre de l'exercice 2023, remboursés à hauteur de 800 KMAD au cours de l'exercice 2023.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 165 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2021.

2.31 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Restauration

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et administrateur d'Accolade.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT de T1 à T3/2023 et au taux de 5,50% en T4/2023.
- Montant avancé par AFMA SA à Ténor Restauration au cours de l'exercice 2023 : 700 KMAD.
- Montant remboursé par Ténor Restauration à AFMA SA au cours de l'exercice 2023 : Néant.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 5 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.32 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Group

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Group.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT de T1 à T3/2023 et au taux de 5,50% en T4/2023.
- Montant avancé par AFMA SA à Ténor Group au cours de l'exercice 2023 : 51.700 KMAD.
- Montant remboursé par Ténor Group à AFMA SA au cours de l'exercice 2023 : 46.940 KMAD dont une dette de trésorerie de 6.590 KMAD provenant de l'exercice précédent compensée.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 1.214 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

14

2.33 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Retail (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Retail.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT de T1 à T3/2023 et au taux de 5,50% en T4/2023.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.
- Aucune avance n'a été accordée au cours de l'exercice 2023.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2023.

2.34 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Distrib

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Distrib.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT de T1 à T3/2023 et au taux de 5,50% en T4/2023.
- Montants avancés par AFMA SA à Ténor Distrib objet de la rémunération : Néant.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant.
- Montants avancés par Ténor Distrib à AFMA SA objet de la rémunération : Néant.
- Montants de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.35 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Thais

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Thais.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT de T1 à T3/2023 et au taux de 5,50% en T4/2023.
- Montants avancés par AFMA SA à Thais au cours de l'exercice 2023 : 3.200 KMAD.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2023 : 2.700 KMAD.

15

- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 14 KMAD
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.36 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et l'association Orchestre Philharmonique du Maroc

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Fondateur de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT de T1 à T3/2023 et au taux de 5,50% en T4/2023.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2023.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2023.

2.37 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et l'association Fondation Ténor pour la Culture

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Tenor pour la Culture.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT de T1 à T3/2023 et au taux de 5,50% en T4/2023.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2023.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2023.

2.38 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT de T1 à T3/2023 et au taux de 5,50% en T4/2023.
- Montant avancé par AFMA SA à Ténor Immobilier objet de la rémunération : 4.000 KMAD avancés au cours des exercices antérieurs.
- L'avance a été remboursée intégralement par Ténor Group, pour le compte de Ténor Immobilier, au cours de l'exercice 2023.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2023 : 127 KMAD.

2.39 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Services

- Personnes concernées : M. Farid BENSADA Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Services.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT de T1 à T3/2023 et au taux de 5,50% en T4/2023.
- Montant avancé par AFMA SA à Ténor Services et objet de la rémunération : 7.000 KMAD avancés au cours des exercices antérieurs.
- L'avance a été remboursée intégralement par Ténor Group, pour le compte de Ténor Services, au cours de l'exercice 2023.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 340 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.40 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Accolade

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT de T1 à T3/2023 et au taux de 5,50% en T4/2023.
- Montant avancé par AFMA SA à Accolade objet de la rémunération : 2.600 KMAD au titre des exercices antérieur et 10.300 KMAD au titre de l'exercice 2023.
- Montant remboursé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2023 : 3.600 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 144 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.41 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Nassam

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Nassam.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées.
- Aucune avance ni remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2023.

- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2023.

2.42 Convention de d'avance de trésorerie entre AFMA SA et PSD

- Personnes concernées : M. Farid BENSAÏD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de PSD.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT de T1 à T3/2023 et au taux de 5,50% en T4/2023.
- Aucune avance n'a été accordée au cours de l'exercice 2023.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2023.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.43 Convention de participation aux œuvres sociales entreprises par l'association Fondation Ténor pour la Culture

- Personnes concernées : M. Farid BENSAÏD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Tenor pour la Culture.
- Nature et objet de la convention : Dans le cadre du projet Mazaya, AFMA SA participe aux œuvres sociales entreprises par l'association Fondation Tenor pour la Culture à hauteur de 100 KMAD par an.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 100 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : l'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

2.44 Convention de contribution au développement du pôle culturel d'AFMA SA à travers l'association Fondation Ténor pour la Culture

- Personnes concernées : M. Farid BENSIAID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture.
- Nature et objet de la convention : Dans le cadre du développement du pôle culturel d'AFMA SA à travers la Fondation Ténor pour la Culture, AFMA SA contribue pour un montant annuel s'élevant à 0,2% de son résultat net avec un minimum de 50 KMAD.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 117 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : l'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

2.45 Convention de soutien et développement en faveur de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Fondateur de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc.
- Nature et objet de la convention : AFMA participe au soutien et au développement de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc ;
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 150 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.

Fait à Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

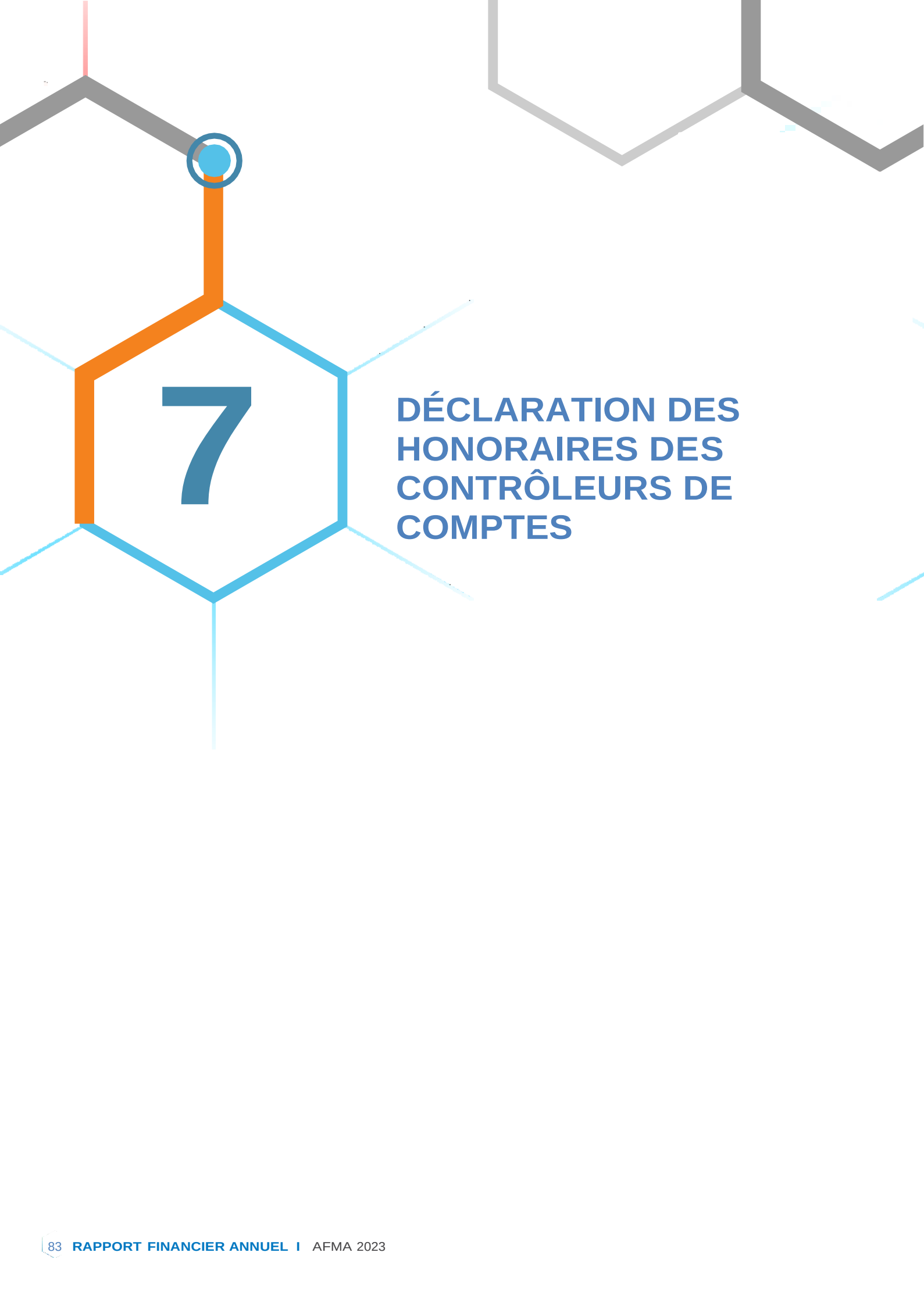
BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

Mazars Audit et Conseil

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
2, rue Laiton - Dufferin - Doris 2040 Casablanca
Téléphone : 212 5 23 29 33 04 15
Téléfax : 212 5 27 29 33 08
E-mail : info@bdo.ma

Mostafa FRAIHA
Associé

MAJARS AUDIT ET CONSEIL
Résidence Koutoubia, 7ème Etage
Casablanca - Maroc
Tél. : +212 522 423 423
www.majars.ma



7

DÉCLARATION DES HONORAIRES DES CONTRÔLEURS DE COMPTES

En KDH	Mazars (N) / AAC (N-1 & N-2)						BDO (Ex KPMG)						Total
	Montant/Année			% /Année			Montant/Année			% /Année			
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	
Commissariat aux comptes, certification													
Examen des comptes individuels et consolidés	276	673	669	97%	100%	100%	714	258	258	97%	100%	163%	2 848
Emetteur	258	258	258	91%	38%	39%	258	258	258	36%	100%	100%	1 548
Filiales		415	411	0%	62%	61%	438	0	0	61%	0%	63%	1 264
Autres diligences et prestations	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0
Emetteur	18	0	0	6%	0%	0%	18	0	0	3%	0%	0%	36
Filiales	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0
Sous-Total	276	673	669	97%	100%	100%	714	258	258	100%	100%	100%	2 848
Autres prestations rendues	7	24	0	3%	4%	0%	0	0	0				31
Sous-Total	7	24	0	3%	4%	0%	0	0	0				31
Total Général	283	697	669	100%	104%	100%	714	258	258	100%	100%	100%	2 879





8

**LISTE DES
COMMUNIQUÉS DE
PRESSE PUBLIÉS AU
COURS DE L'EXERCICE**

**29/05/2023****Communiqué des indicateurs du premier trimestre 2023**

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2023/05/2023-05-25-Communique%CC%81-de-presse-T1-2023-website.pdf>

**30/08/2023****Communiqué des indicateurs du deuxième trimestre 2023**

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2023/08/2023-30-08-Communique-de-presse-T2-2023-Website.pdf>

**27/09/2023****Communiqué financier des indicateurs semestriels 2023**

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2023/09/2023-09-26-Site-internet-Resultats-semestriels-S1-2023.pdf>

**29/11/2023****Communiqué des indicateurs du troisième trimestre 2023**

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2023/11/2023-11-20-Website-Communique%CC%81-de-presse-T3-2023.pdf>

**29/02/2024****Communiqué des indicateurs du quatrième trimestre 2023**

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2024/02/2024-02-28-Communique%CC%81-de-presse-T4-2023-website.pdf>

**25/03/2024****Communiqué financier des indicateurs annuels 2023**

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2024/03/2024-03-22-Communique%CC%81-de-presse-post-conseil-2023-site-internet.pdf>



AFMA S.A.

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000 DIRHAMS

SIÈGE SOCIAL : 22, BOULEVARD MOULAY YOUSSEF - CASABLANCA

RC CASABLANCA N° 22463 • **I.F** N° 01020480 • **TP** N° 35545267